

Stratégie locale pour la Biodiversité



Janvier 2005



STRATÉGIE LOCALE POUR LA **BIODIVERSITÉ** MARTINIQUE



PRÉAMBULE

Le présent document rassemble tous les éléments liés à l'élaboration de la stratégie locale pour la biodiversité. Elle est issue d'une démarche engagée fin 2003, par la DIREN Martinique, pouvant se résumer ainsi : constat, concertation, proposition, validation. Elle est finalisée par le plan d'action local pour la biodiversité martiniquaise.

C'est un document technique qui vise à donner une traduction concrète des orientations pour les cinq années à venir, d'ici à la première évaluation de la stratégie, en 2010.

Il est destiné aux acteurs locaux, chargés de près ou de loin de la préservation de la biodiversité : scientifiques, institutions, administrations, associations de protection de l'environnement, collectivités et élus.

Il a pour objectif :

- *d'informer sur la problématique locale en matière de biodiversité,*
- *de permettre une meilleure coordination des acteurs concernés,*
- *de renforcer l'efficacité des actions ou d'en initier de nouvelles.*

La finalité est d'atteindre à l'horizon 2010, l'arrêt de la perte de biodiversité.

Le Directeur Régional de l'Environnement

Jean-Louis VERNIER



SOMMAIRE

I.	CADRE DE LA STRATEGIE POUR LA BIODIVERSITE.....	8
I.1.	UN ENJEU MONDIAL.....	8
I.2.	UN ENJEU NATIONAL.....	9
I.3.	UN ENJEU LOCAL.....	10
II.	ETAT DES LIEUX.....	13
II.1.	QUELLE BIODIVERSITE EN MARTINIQUE EN 2004 ?	13
II.1.1.	<i>Biodiversité végétale</i>	13
II.1.2.	<i>Biodiversité animale</i>	14
II.1.3.	<i>Les dispositifs de protection actuelle et les inventaires</i>	18
II.1.4.	<i>Conclusion</i>	20
III.	INFORMATION-CONCERTATION.....	21
III.1.	LES TEMPS FORTS DE LA CONCERTATION LOCALE	21
III.2.	LA JOURNEE DE RENCONTRE SUR LA BIODIVERSITE	22
III.2.1.	<i>Présentation</i>	22
III.2.2.	<i>Compte rendu des ateliers</i>	22
IV.	STRATEGIE LOCALE.....	25
IV.1.	LES GRANDES LIGNES DE LA STRATEGIE LOCALE	25
IV.2.	LE PLAN D'ACTION : DESCRIPTIF DES ACTIONS DEFINIES	25
	FICHE ACTION N° 1 :	37
	Etudier, recenser et conserver les races et cultivars	37
	FICHE ACTION N° 2 :	38
	Mettre en œuvre le plan de restauration des tortues marines des Petites Antilles	38
	FICHE ACTION N°3 :	39
	Inventorier les sites de reproduction des oiseaux marins et renforcer leur protection	39
	FICHE ACTION N°4 :	40
	Consolider les populations d'Iguane des Petites Antilles (<i>Iguana delicatissima</i>).....	40
	FICHE ACTION N°5 :	41
	Sauvegarder les colonies de chauves-souris par la mise en protection de leurs sites de repos et de reproduction.....	41



FICHE ACTION N°6 :	42
Mener des études de l'avifaune indigène menacée en vue de proposer des plans de conservation.....	42
FICHE ACTION N°7 :	43
Mettre en œuvre les opérations de sauvegarde du patrimoine végétal en péril par l'intermédiaire du Conservatoire Botanique.....	43
FICHE ACTION N°8 :	44
Lutter contre les risques portés à la faune et la flore locale par les espèces exogènes domestiques ou sauvages.....	44
FICHE ACTION N°9 :	45
Poursuivre et développer les études sur les oiseaux migrateurs type limicoles et anatidés.....	45
FICHE ACTION N°10 :	46
Lancer des inventaires des ordres ou des familles d'invertébrés peu connus et exploiter les données disponibles.....	46
FICHE ACTION N°11 :	47
Mettre en place un centre de secours de la faune sauvage	47
FICHE ACTION N°12 :	49
Renforcer la coopération inter-services et caribéennes dans les contrôles CITES.....	49
FICHE ACTION N°13 :	50
Renforcer le contrôle sur le terrain, de la police de l'environnement, de l'eau et de la pêche.....	50
FICHE ACTION N°14 :	51
Mettre en place un observatoire des cétacés	51
FICHE ACTION N°15 :	52
Evaluer et encadrer la réintroduction d'espèces animales et végétales	52
FICHE ACTION N°16 :	53
Finaliser la typologie et réaliser un atlas des habitats terrestres.....	53
FICHE ACTION N° 17 :	54
Continuer le suivi des récifs coralliens	54
FICHE ACTION N°18 :	55
Réaliser une cartographie des biocénoses marines.....	55
FICHE ACTION N°19 :	57
Mettre en place une protection forte sur la mangrove de Génipa.....	57
FICHE ACTION N°20 :	58
Suivre les zones de mangroves, en tant que masses d'eau de transition et en tant que formation forestière	58
FICHE ACTION N°21 :	59
Mettre en place des aires marines protégées pour les coraux.....	59



FICHE ACTION N°22 :	60
Mettre en place des Réserves Biologiques Domaniales	60
FICHE ACTION N°23 :	61
Mise en place d'une réserve naturelle sur Sainte-Anne	61
FICHE ACTION N°24 :	62
Faire évoluer certaines ZNIEFF terrestres vers une protection plus forte de type APB.....	62
FICHE ACTION N°25 :	63
Renforcer la protection des îlets remarquables	63
FICHE ACTION N°26 :	64
Poursuivre les inventaires ZNIEFF marines et terrestres	64
Surfaces mer inventoriées ; FICHE ACTION N°27 :	65
Mettre en place une typologie des zones humides de la Martinique et orienter les zones les plus remarquables et caractéristiques vers des protections fortes ou des plans de gestion	65
FICHE ACTION N°28 :	66
Créer un sanctuaire marin des Petites Antilles pour la protection des cétacés.....	66
FICHE ACTION N°29 :	68
Acquérir de nouveaux espaces naturels par l'achat de terrains privés ou communaux.....	68
FICHE ACTION N°30 :	69
Préserver les zones naturelles des 50 pas géométriques.....	69
FICHE ACTION N°31 :	70
Réaliser un schéma régional des espaces naturels à protéger.....	70
FICHE ACTION N°32 :	71
Réaliser l'atlas des paysages	71
FICHE ACTION N°33 :	72
Cataloguer les sites à protéger.....	72
FICHE ACTION N°34 :	73
Mettre en place des plans de gestion des sites classés.....	73
FICHE ACTION N°35 :	74
Mettre en place des chartes paysagères.....	74
FICHE ACTION N°36 :	75
Mener des actions de formation et de sensibilisation sur le paysage	75
FICHE ACTION N°37 :	76
Mettre en œuvre des actions de phytoremédiation.....	76



FICHE ACTION N°38 :	77
Mettre en œuvre les contrats de baie de Fort de France et du Marin.....	77
FICHE ACTION N°39 :	78
Agir sur les sources de pollution.....	78
FICHE ACTION N°40 :	79
Mettre en œuvre des actions visant à diversifier la ressource en eau en vue de respecter les débits réservés.....	79
FICHE ACTION N°41 :	80
Assurer un réseau d'observation de la qualité des eaux fiables dans le cadre de la DCE	80
FICHE ACTION N°42 :	81
Mettre en œuvre une gestion de la ressource en eau à l'échelle des bassins versants	81
FICHE ACTION N°43 :	82
Définir un Indice Biologique Global Normalisé (IBGN).....	82
FICHE ACTION N°44 :	83
Mettre en place une réglementation de la pêche en eau douce.....	83
FICHE ACTION N°45 :	84
Réaliser un schéma de vocation piscicole	84
FICHE ACTION N°46 :	85
Réaliser des actions de sensibilisation et de formation pour optimiser les travaux d'entretien de rivière en vue de respecter les écosystèmes aquatiques.....	85
FICHE ACTION N°47 :	86
Stopper l'impact des carrières sur les écosystèmes aquatiques.....	86
FICHE ACTION N°48 :	87
Conforter le fonctionnement des diverses instances de concertations : Comités ORGFH, CSRPN, IFRECOR, Comité de Bassin, Commission des sites	87
FICHE ACTION N° 49 :	88
Mettre en place un comité des gestionnaires de RN, PNRM, APB, RBD, RDD,	88
FICHE ACTION N°50 :	89
Développer les démarches de management environnemental.....	89
FICHE ACTION N°51 :	90
Promouvoir le respect des espaces naturels par ses usagers.....	90
FICHE ACTION N°52 :	91
Estimer la valeur ajoutée de l'environnement dans la société martiniquaise	91
FICHE ACTION N°53 :	92
Réaliser des actions de communication visant à sensibiliser les martiniquais à la richesse de leur patrimoine naturel.....	92
FICHE ACTION N°54 :	93
Définir une stratégie et un plan d'action régional d'éducation à l'environnement	93



FICHE ACTION N°55 :	94
Réaliser des actions d'éducation à l'environnement auprès des scolaires.....	94
FICHE ACTION N°56 :	95
Communiquer sur les enjeux de l'environnement auprès des élus.....	95
FICHE ACTION N°57 :	96
Assurer la prise en compte de la biodiversité dans les différents documents de planification.....	96
FICHE ACTION N°58 :	97
Mettre en œuvre des agendas 21 ou charte de l'environnement.....	97
FICHE ACTION N°59 :	98
Mettre en place des réseaux d'alertes.....	98
V. ANNEXES.....	99



I. Cadre de la stratégie pour la biodiversité

I.1. Un enjeu mondial

La diversité biologique – ou biodiversité – est le terme qui désigne toutes les formes de la vie sur terre et les caractéristiques naturelles qu'elle présente : diversité des gènes, des espèces animales et végétales et des écosystèmes que l'on rencontre dans les forêts, les montagnes, les lacs, les rivières, les champs, les zones côtières... Dans chaque écosystème, les êtres vivants, y compris les êtres humains, forment un tout et interagissent les uns avec les autres, mais aussi avec l'air, l'eau et la terre qui les entourent.

La biodiversité s'est façonnée pendant des milliards d'années, au gré de processus naturels, et, de plus en plus, sous l'influence des êtres humains. Elle constitue la « toile de la vie » dont nous faisons intégralement partie et dont nous sommes totalement dépendants. Elle joue un rôle fondamental dans les grands équilibres planétaires comme dans le fonctionnement des systèmes naturels qui fournissent de multiples biens et services à l'humanité.

Cette diversité couvre une grande variété de plantes, d'animaux et de microorganismes. Si cette variété du vivant est encore aujourd'hui très mal connue - 1,7 million d'espèces sont décrites sur une estimation du PNUE de plus de 15 millions environ - les menaces qui pèsent sur elle sont en revanche désormais manifestes.

Or, l'appauvrissement de la diversité biologique mondiale, c'est à dire la diversité des gènes, des espèces animales et végétales, et des milieux qui les abritent, **s'accélère** au point d'être considéré aujourd'hui comme **une menace globale d'égale importance à celle des changements climatiques**. Le fonctionnement des écosystèmes est menacé par leur destruction, leur transformation, leur dégradation, leur fragmentation, et par la modification des espaces qui les hébergent. Les experts estiment que la moitié des espèces vivantes que nous connaissons pourrait disparaître d'ici un siècle.

Le commerce international des espèces sauvages accentue les risques de surexploitation des ressources et de perte de biodiversité, le trafic de ces espèces se situe au troisième rang mondial après ceux des stupéfiants et des armes.

L'intensification en mer de l'exploitation des ressources vivantes et des usages agressifs pour les écosystèmes, notamment les rejets de polluants d'origine terrestre, fait également planer une menace sur la diversité biologique.

L'homme doit préserver la diversité du vivant pour des raisons d'ordre éthique, culturel, biologique, écologique, mais aussi économique. La diversité biologique tient une place très importante dans le domaine de la santé. En effet, 75 % de la population mondiale n'a recours qu'aux pharmacopées



traditionnelles dont les produits sont issus, pour tout ou partie, d'espèces vivantes. Les laboratoires pharmaceutiques en ont extrait les principes actifs de 10 des 25 médicaments les plus vendus dans le monde. Pour une très large part, les bienfaits du patrimoine génétique mondial restent encore à découvrir.

L'importance et l'urgence de l'enjeu ont été universellement reconnues au Sommet de Rio de Janeiro en 1992, avec l'adoption de la **Convention sur la diversité biologique**, puis confirmées par la communauté internationale à **Johannesburg** en septembre 2002, en présence du Président de la République. A ce jour, de **187 pays ont ratifié la convention** sur la diversité biologique.

Cette convention, qui marque un tournant dans le droit international, reconnaît pour la première fois que la conservation de la diversité biologique est une « préoccupation commune à l'humanité » et qu'elle fait partie intégrante du processus de développement.

Pour sa part, l'Europe a affiché, à travers la **stratégie européenne pour la biodiversité**, son ambition d'inverser la tendance d'ici à 2010.

I.2. Un enjeu national

La **France** porte une **responsabilité de premier plan dans cette mobilisation planétaire et se doit d'être exemplaire** pour au moins quatre raisons.

Elle possède en métropole et outre-mer un **patrimoine naturel exceptionnel**.

La variété des espèces sauvages, des ressources génétiques (espèces cultivées, races d'élevages...), et des écosystèmes terrestres et marins est mondialement reconnue.

Elle s'est engagée à participer à l'indispensable effort collectif par les nombreuses **conventions internationales** qu'elle a ratifiées, et par les **directives communautaires** – dont celles relatives au réseau Natura 2000 - qu'elle a transposées.

Elle développe **une politique de coopération** active avec des pays qui incluent des zones de très forte biodiversité.

Ses **activités économiques** mettent à contribution les ressources naturelles mondiales au-delà de celles de son propre territoire. Le chantier de l'éco-certification forestière est à cet égard emblématique.

Dans ce contexte, deux objectifs majeurs se dégagent :

1. **Le premier** : contribuer résolument à stopper la perte de biodiversité d'ici 2010



L'appauvrissement de la diversité biologique n'est ni inéluctable, ni totalement irréversible. Il résulte de choix politiques, économiques et sociaux. Une **stratégie nationale pour la diversité biologique** a été adoptée en 2004. Les objectifs et les grandes orientations ont été exposés à la septième conférence des Parties de la convention sur la diversité biologique qui s'est tenue à **Kuala Lumpur, en Malaisie, en février 2004**. La stratégie finale - y compris ses plans d'action sectoriels - sera établie courant 2005.

Bâtie en large concertation avec tous les partenaires concernés, notamment les élus, la stratégie fournira un cadre de cohérence pour l'ensemble des politiques sectorielles agissant sur ou avec les espaces et les espèces. Elle intégrera la **spécificité de l'outre-mer**, où se concentre une part essentielle des enjeux de biodiversité en France.

2. Le second objectif : valoriser les territoires par une gestion durable du patrimoine naturel

Dans l'esprit et le cadre définis par la stratégie nationale pour la biodiversité, l'objectif est de **rénover** et de **moderniser la politique de protection, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel** de notre pays, en prenant soin d'en préserver les incontestables acquis.

Il s'agit de tenir compte de **l'évolution du contexte politique** (décentralisation, réforme de l'Etat) et des **évolutions économiques et sociales** : rurbanisation, intensification et déprise agricole, développement des sports et loisirs de nature, construction de projets de territoire, émergence d'une nouvelle gouvernance, sensibilité accrue de la société aux risques et à la qualité du cadre de vie.

I.3. Un enjeu local

Sur les 238 principales éco-régions identifiées par le WWF international, 17 sont françaises, dont 14 outre-mer. La Nouvelle-Calédonie est, après Madagascar, le deuxième foyer au monde le plus riche en espèces endémiques.

La Martinique n'est pas en reste. Sa particularité est d'être une île en milieu tropical, attractive de part sa richesse en biodiversité.

La qualité et la variété de ses paysages et de ses milieux, ainsi que la valeur patrimoniale exceptionnelle de certaines de ses forêts, plus ou moins proches de l'état primitif, sont remarquables.

Le nombre d'espèces endémiques¹ et le nombre d'espèces végétales et animales par rapport à la faible superficie de l'île sont importants, les chiffres suivants le soulignent :

- ✓ 10 types d'habitats répertoriés

¹ La biodiversité des espèces se mesure principalement selon deux critères : la richesse spécifique et l'endémisme. La richesse spécifique est le nombre d'espèces taxinomiques différentes d'une région ou un pays. L'endémisme est la tendance d'une région à avoir des espèces qui lui sont propres, localisées et exclusives.



- ✓ 2960 sp de phanérogames (12% endémiques des Petites Antilles) et 323 sp de ptéridophytes² (14% endémiques des Petites Antilles).
- ✓ 396 espèces d'arbres ; dont 20% endémiques des petites antilles. 56 de ces sp sont en danger d'extinction locale et 12 en danger d'extinction totale ; 3 fois plus qu'en métropole sur un territoire 500 fois plus petit ;
- ✓ 202 taxons d'orchidées
- ✓ Plus de 200 espèces d'oiseaux dont 70 espèces nicheuses, plus de 110 espèces migratrices. Certaines d'entre-elles étant exclusives à la Martinique, aux Petites Antilles ou à la Caraïbe
- ✓ 9 espèces de reptiles terrestres indigènes dont la moitié endémiques de l'île (aucune en France métropolitaine)
- ✓ Une quinzaine de cétacés fréquentent les eaux martiniquaises toute l'année ou à des périodes données
- ✓ 500 à 600 espèces de mollusques marins

Cependant ce trésor est en danger car une forte pression anthropique s'exerce.
En effet, des menaces pèsent sur la biodiversité martiniquaise :

- ✓ **Altération des habitats** (par exemple les zones de mangroves), à cause des pressions (agriculture, urbanisation, et industrie), des pollutions mécaniques et chimiques et enfin à cause des phénomènes de déstructuration du territoire (développement mal maîtrisé du territoire) ;
- ✓ **Prélèvement d'espèces végétales;**
- ✓ **Concurrence avec des végétaux et animaux invasifs.**

Les chiffres suivants donnent un aperçu des conséquences sur la biodiversité :

Les espèces végétales :

- ✓ 56 espèces d'arbres en danger d'extinction locale, 12 en danger d'extinction totale,
- ✓ 42 taxons d'orchidée en danger imminent d'extinction



²Les ptéridophytes sont en langage courant nommés par le terme « fougères ».
Document de synthèse sur la stratégie locale pour la Biodiversité - 07/07/2005

Les espèces animales :

- ✓ 4 mammifères ne font plus partie de la faune martiniquaise. Citons le phoque moine, espèce carnivore qui s'est éteint, ou encore le lamantin qui a disparu au cours des siècles précédents.
- ✓ 5 espèces d'oiseaux : les aras et perroquets endémiques à la Martinique se sont éteints, le flamant rose ou encore la chouette des terriers ont disparu de l'île,
- ✓ 1 amphibien (le crapaud de la Dominique) et 2 reptiles (un gros lézard l'holotropide de l'Herminier et le boa constrictor) ont disparu.
- ✓ les tortues marines comme les tortues luths, imbriquées et vertes qui fréquentent les eaux et les plages de Martinique sont fortement menacées au niveau mondial,
- ✓ certains oiseaux comme la gorge-blanche présente à la Martinique (et à Sainte-lucie) ; elle se localise uniquement sur la Pointe de la Caravelle et ses effectifs avoisinent les 50 couples. D'autres oiseaux comme la foulque des Caraïbes, le moqueur trembleur, le colibri à tête bleue ou la moucherolle gobe-mouche sont menacés.
- ✓ l'iguane des Petites Antilles, autrefois commun, se rencontre en effectifs faibles en des sites précis,
- ✓ certaines espèces de chauves-souris comme le murin de la Martinique que n'existe que sur l'île sont menacées.

Dans ce contexte et pour atteindre les objectifs fixés au niveau international et national, la DIREN a engagé la démarche suivante:

- ✓ Un état des lieux de la biodiversité martiniquaise a été effectué ;
- ✓ Une concertation avec les partenaires, les gestionnaires et les scientifiques a été menée concernant cet état des lieux et concernant les actions à mener pour préserver cette biodiversité ;
- ✓ Une stratégie accompagnée d'un plan d'action a été définie pour la Martinique pour les 5 années à venir.



Moucherolle gobe-mouche – Photo A. Levesque / DIREN



Tortue luth – Photo A. Pibot



II. Etat des lieux

II.1. Quelle biodiversité en Martinique en 2004 ?

Le détail des points énumérés ci-dessous dans les points 1, 2 et 3 sont consignés dans les tableaux en annexe.

II.1.1. Biodiversité végétale

Enjeux

La flore des Petites Antilles comprend environ 2960 espèces de phanérogames (Howard & al. 1974 à 1989) auxquelles s'ajoutent 323 espèces de Ptéridophytes (Proctor 1977), soit un total de 3283 espèces végétales vasculaires. 12% des phanérogames et 14 % des Ptéridophytes sont endémiques des Petites Antilles. Ensemble, la Guadeloupe et la Martinique possèdent 56 % des phanérogames et 84 % des Ptéridophytes des Petites Antilles (Fournet 1978, Proctor 1977). A elles seules, la Guadeloupe et la Martinique hébergent 86 % des phanérogames et 83 % des Ptéridophytes endémiques des petites Antilles.

Pour ce qui est des espèces arborées, la Martinique avec 396 espèces d'arbres, dont 20 % d'endémiques des Petites Antilles (Fiard 1994), est la plus riche des Petites Antilles. Cette diversité est plus de trois fois supérieure à la diversité métropolitaine, pour un territoire 500 fois plus petit !

Selon Fiard, sur les 396 espèces arborées de Martinique, 56 sont en danger d'extinction locale, 12 sont en danger d'extinction totale. Pour ce qui est des Orchidées, Feldmann signale que 22 taxons sont menacés pour la Guadeloupe et la Martinique réunies. Bernard signale 25 taxons qui seront prochainement en danger, 42 taxons en danger imminent d'extinction et 8 déjà éteints, sur les 202 taxons Martiniquais.

Enfin, Sastre et Le Hil notent 196 espèces ou sous-espèces de Phanérogames menacées.

Le livre rouge de la Flore antillaise est en cours d'élaboration par le Muséum d'Histoire Naturelle en collaboration avec le Conservatoire Botanique. En attente de cet ouvrage, il n'existe pas de liste officielle des espèces végétales menacées.

Menaces

La première menace est l'altération des habitats naturels. Cette altération a principalement pour origine aujourd'hui le mitage de l'espace par l'urbanisation diffuse et la mise en place d'infrastructures routières ou autre (exemple récent de la disparition d'une station importante à *Polygala antillensis* sous quelques m² de béton sur la commune de Saint Pierre dans le cadre de l'aménagement d'un sentier religieux. Bien que très affaibli par cette destruction, la population de *P.antillensis* existe toujours à Saint Pierre). Les feux de forêt ne représentent pas une menace importante. Très ponctuellement, et en général en lien avec l'activité pastorale, des feux entretiennent une végétation pionnière dynamique. Enfin, l'extension agricole est

également source d'altération des habitats ; en effet, si des surfaces importantes sont aujourd'hui en friche agricole, les jeunes exploitants sont bien souvent obligés de défricher des espaces naturels du fait du blocage des anciennes terres agricoles par le statut d'indivision.

La seconde menace qui pèse sur la diversité végétale est le prélèvement d'espèces. C'est le cas en particulier pour les espèces rares collectionnées par



les botanistes amateurs de Martinique et le passage d'étudiants, stagiaires ou collectionneurs divers. Les familles populaires comme les Orchidaceae, les Cactaceae, les Euphorbiaceae et surtout les Bromeliaceae souffrent tout particulièrement de ces prélèvements, malheureusement difficilement quantifiables mais pourtant réellement dangereux pour les espèces sensibles (tels les Tillandsia ou les Aechmea). Les prélèvements liés aux activités traditionnelles peuvent également mettre en danger certaines espèces ou populations : le bois côte (*Tapura latifolia*) et le gommier blanc (*Dacryodes excelsa*) font par exemple l'objet de prélèvements en Forêt Départementalo-Domaniale (avec autorisation de l'ONF) pour la fabrication des Yoles de course. Toutefois, ces pratiques sont fortement contrôlées par l'ONF depuis des années, ainsi cela fait près de 5 ans qu'aucun gommier n'a été prélevé, et les demandes de bois côte plus fréquentes ne sont accordées qu'en fonction des disponibilités offertes par la forêt. Les *Myrcia sp.* ; *Croton flavens* et *Pimenta racemosa* sont également régulièrement récoltés pour la fabrication des casiers de pêche (ce qui pose également un problème de survie du *Ramphocinclus brachyurus*, oiseau endémique en danger d'extinction qui niche à la Caravelle sur les tiges droites de ces espèces). Plus grave, les prélèvements importants de *Colubrina elliptica*, espèce protégée, dans le cadre d'usages en phytothérapie traditionnelle, engendrent un réel risque de disparition de l'espèce (sur ce point des enquêtes sont en cours, mais il semblerait que les populations présentes en Martinique soient en très grande majorité cultivées).

Enfin, on citera un risque non négligeable, bien que peu identifié pour l'instant dans les Antilles, qui est l'invasion et la concurrence avec des végétaux ou des animaux invasifs qui peuvent, par leur comportement, créer un réel

déséquilibre des biocénoses et engendrer un appauvrissement biologique. Plusieurs végétaux comme *Cassytha filiformis*, *Lantana camara*, *Acacia auriculoformis*, *Dichrostachys cinerea*, ou encore *Acacia macracantha* font actuellement l'objet d'une veille par les botanistes de l'île. Cette surveillance devra toutefois se structurer du fait de la fragilité des milieux insulaires faces aux exotiques invasives, afin que les îles de la Caraïbe ne connaissent pas les difficultés rencontrées par certaines îles de l'Océan Indien ou de l'Océan Pacifique.

Polygalla antillensis – photo A. Pibot

II.1.2. Biodiversité animale

Enjeux

La Martinique comme la Guadeloupe sont des îles des Petites Antilles les plus éloignées des foyers de dispersion de la faune et de la flore que constituent l'Amérique du Sud et les Grandes Antilles. En comparaison à la France métropolitaine et au département de la Guyane, le nombre d'espèces

est très inférieur. Cependant, l'isolement géographique favorise la spéciation et de nombreuses espèces sont endémiques³. Par exemple, seul 1 % des 180 mammifères terrestres de la Guyane sont endémiques strictes à ce département alors que ce chiffre avoisine 10 % en Martinique et 20 % en Guadeloupe.

Quatre espèces sont endémiques strictes à la Martinique (hors insectes et gastéropodes terrestres) : le carouge (*Icterus bonana*), le serpent trigonocéphale (*Bothrops lanceolatus*), la chauve-souris *Myotis martiniquensis* et la mygale *Avicularia versicolor*. La gorge blanche (*Ramphocynclus brachyurus*) et le trembleur gris (*Cinclocerthia gutturalis*) sont endémiques de la Martinique et de Sainte Lucie. Le colibri à tête bleue (*Cyanophaia bicolor*) est endémique de la Martinique et de la Dominique. Par ailleurs, deux espèces de reptiles, l'anolis (*Anolis roquet ssp*) et le sphérodactyle (*Sphaerodactylus vincenti ssp*) ont leurs sous-espèces endémiques à la Martinique. Une vingtaine d'espèces sont endémiques des Petites Antilles (le sporophile rougegorge (*Loxigilla noctis*), le martinet chiquesol (*Chaetura martinica*), l'iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*), la chauve souris monophylle (*Monophyllus plethodon*)... et une dizaine sont endémiques de la Caraïbe (moqueur corossol (*Margarops fuscatus*), colibri huppé (*Orthorhynchus cristatus*), hylodes (*Eleutherodactylus martinicensis* et *E. jonhstonei*))...



Avicularia versicolor, photo DIREN



Myotis martiniquensis, photo G. Issartel



Loxigilla noctis, photo A. Levesque/DIREN

Menaces

Depuis l'arrivée des premiers amérindiens il y a 2000 ans et particulièrement depuis celle des européens au XVIème siècle, de nombreuses espèces animales ont disparu ou sont menacées (tableaux) par les impacts directs (chasse, destruction) ou indirects (destruction de l'habitat, pollution, introduction d'espèces compétitives) de ses activités.

Tout comme pour la biodiversité végétale, les menaces qui portent sur la biodiversité animale sont fortement influencées par l'anthropisation des biotopes.

³ L'endémisme est la tendance d'une région à avoir des **espèces qui lui sont propres, localisées et exclusives**.



Tableau : les espèces disparues

CLASSE	ESPECE	NOM
Amphibiens	<i>Leptodactylus fallax</i>	Crapaud de la Dominique
Oiseaux	<i>Amazona martinica</i>	Perroquet de Martinique
Oiseaux	<i>Ara martinica</i>	Ara de Martinique
Oiseaux	<i>Speotyto cunicularia</i>	Chouette des terriers
Oiseaux	<i>Troglodytes aedon</i>	Troglodyte familier
Mammifères	<i>Trichechus manatus</i>	Lamantin
Mammifères	<i>Monachus tropicalis</i>	Phoque-moine des Caraïbes
Mammifères	<i>Dasyprocta leporina</i>	Agouti
Mammifères	<i>Megalomys demarestii</i>	Rat Musqué
Reptiles	<i>Leiocephalus herminieri</i>	Holotropide de l'Herminier
Reptiles	<i>Constrictor constrictor</i>	Boa constrictor
Reptiles	<i>Ameiva major</i>	Améïve



Lamantin

Tableau : Les espèces menacées (UICN, 2005) hors poissons

CLASSE	ESPECE	NOM FRANCAIS	UICN
Reptiles	<i>Dermochelys coriacea</i>	Tortue luth	CR
Reptiles	<i>Eretmochelys imbricata</i>	Tortue imbriquée	CR
Reptiles	<i>Liophis cursor</i>	Couresse	CR
Oiseaux	<i>Ramphocinclus brachyurus</i>	Moqueur à gorge blanche	EN
Oiseaux	<i>Pterodroma hasitata</i>	Pétrel diabolotin	EN
Reptiles	<i>Chelonia mydas</i>	Tortue verte, tortue franche	EN
Reptiles	<i>Caretta caretta</i>	Tortue caouanne	EN
Reptiles	<i>Lepidochelys olivacea</i>	Tortue olivâtre	EN
Oiseaux	<i>Icterus bonana</i>	Oriole de Martinique	VU
Gastéropodes	<i>Amphicyclotulus liratus</i>		VU
Reptiles	<i>Iguana delicatissima</i>	Iguane des Petites Antilles	VU
Oiseaux	<i>Dendrocygna arborea</i>	Dendrocygne des Antilles	VU
Amphibiens	<i>Colosthetus chalcopis</i>	Colosthete à oeil de bronze	VU
Oiseaux	<i>Fulica caribaea</i>	Foulque des Caraïbes	NT
Oiseaux	<i>Tryngites subruficollis</i>	Bécasseau roussâtre	NT
Oiseaux	<i>Puffinus griseus</i>	Puffin fuligineux	NT
Mammifères	<i>Ardops nichollsi</i>	Chauve-souris	NT
Mammifères	<i>Tadarida brasiliensis</i>	Tadaride du Brésil	NT
Mammifères	<i>Myotis martiniquensis</i>	Murin de la Martinique	LC/NT
Mammifères	<i>Monophyllus plethodon</i>	Fer de lance de la Barbade	LC/NT
Mammifères	<i>Globicephala macrorhynchus</i>	Globicéphale tropical	LC
Mammifères	<i>Noctilio leporinus</i>	Noctilion pêcheur	LC
Mammifères	<i>Brachyphylla cavernarum</i>	Brachyphylle des cavernes	LC
Mammifères	<i>Molossus molossus</i>	Molosse commun	LC
Mammifères	<i>Artibeus jamaicensis</i>	Artibéus de la Jamaïque	LC
Mammifères	<i>Natalus stramineus</i>	Natalide isabelle	LC

La liste rouge des espèces menacées de l'UICN classe les espèces animales et végétales selon leur risque d'extinction en catégories : Eteint (EX), Eteint à l'état sauvage (EW), En danger critique d'extinction (CR), En danger (EN), Vulnérable (VU), Quasi menacé (NT), Préoccupation mineure (LC), Données insuffisantes (DD) et Non évalué.



Il semble que le peuplement des crustacés et des poissons des rivières de la Martinique soit en très nette régression aussi bien en richesse spécifique, qu'en densité et en biomasse, comme en témoignent les premières observations au 18^{ème} siècle et les enquêtes effectuées auprès des pêcheurs durant les 50 dernières années.

Les espèces du milieu marin ayant un intérêt alimentaire sont surexploitées : les populations de Lambi (*Strombus gigas*) sont en forte régression, de même que les langoustes (*Panulirus argus* et *P. guttatus*) ; les populations d'oursin blanc *Tripneustes ventricosus* ont diminué de façon très inquiétante dans toute l'île malgré une réglementation draconienne de la pêche de cette espèce. Certaines espèces de poissons seraient également menacées : *Mycteroperca interstitialis*, *M. venenosa*, *Balistes vetula* ou encore certaines espèces de requins (source : atelier sur la gestion des ressources, 1996 et UICN, 2005). Selon le comité IFRECOR, les peuplements coralliens sont en régression dans toute la Martinique.

La première menace est là encore l'altération des habitats naturels : aujourd'hui en Martinique, nombreux sont les habitats soumis à forte pression anthropique. Certains biotopes comme les mornes calcaires à végétation xérophile du sud, les mangroves, les forêts xérophiles littorales sont fortement altérées par le mitage et l'extension urbaine, alors que des biotopes comme l'arrière mangrove à Erythrine, biotope particulièrement riche en faune, a purement et simplement disparu sous la pression conjuguée de l'agriculture et de l'urbanisation. Les zones humides sont également particulièrement touchées par l'anthropisation, que ce soit par pollution comme c'est le cas par exemple pour l'étang des Salines de Sainte Anne ou par comblement/assèchement comme c'est le cas de nombreuses mares du sud ou zones marécageuses d'arrière mangrove dans la baie de Génipa. Les rivières sont affectées par de nombreux rejets sauvages d'habitations particulières non raccordées au réseau et dont le volume ne cesse de croître. La faiblesse des débits d'étiage est accentuée par les prélèvements pour l'eau potable et l'irrigation. Enfin, on citera une des plus importantes modifications des biotopes causée par l'homme, à savoir la déstructuration et l'urbanisation des arrière-plages, voire des plages elles-mêmes, privant les tortues marines d'autant de sites de ponte.

Une seconde menace qui pèse sur la diversité animale est le prélèvement d'espèces ; ces prélèvements se font le plus souvent dans l'illégalité, mais certains prélèvements légaux posent également problème. On citera en particulier les prélèvements excessifs sur le milieu marin et aquatique : surpêche dans les rivières, les prélèvement de lambis (*Strombus gigas*) et d'oursins blancs (*Tripneustes ventricosus*) par les pêcheurs, les prélèvement de crabes de terre (*Cardisoma guanhumi*) par les récoltants amateurs, les captures de serpent (*Bothrops lanceolatus*) pour les paris et les spectacles touristiques. Parmi les principaux prélèvements illégaux on notera le braconnage d'espèces chassables, le braconnage des tortues marines (*Eretmochelys imbricata*, *Dermochelys coriacea*, *Chelonia mydas* essentiellement) à terre ou en mer, le braconnage de lambis et d'oursins blancs, mais également les trafics portant sur des espèces protégées faisant l'objet de collection, en particulier les mygales (*Acanthoscurria antillensis* et *Avicularia versicolor*) et certains coléoptères (le *Dynaste hercules baudrii* de Martinique est quasiment éteint).

Enfin, on citera un risque non négligeable bien que peu identifié pour l'instant dans les Antilles, qui est l'invasion et la concurrence avec des animaux exotiques invasifs qui peuvent, par leur comportement, créer un réel déséquilibre des biocénoses et engendrer un appauvrissement biologique. Les problèmes majeurs de cet ordre sont en Martinique posés par l'Iguane vert (*Iguana iguana*), introduit dans les années 60, dont l'hybridation avec l'iguane des Antilles (*Iguana delicatissima*), hybridation non observée à l'heure actuelle mais réelle aux Saintes) pourrait à court terme causer la disparition de cette dernière espèce en tant qu'entité génétiquement isolée. Le même problème se pose avec le Gymnophthalme de plée (*Gymnophthalmus pleii*) endémique de la Martinique, concurrencé par le Gymnophthalme d'Underwood (*Gymnophthalmus underwoodi*) largement répandu en Caraïbe et Amérique et introduit accidentellement en Martinique. La mangouste pose évidemment tous les problèmes liés aux qualités pour lesquelles elle fut introduite, en particulier la prédation sur les reptiles et amphibiens (la disparition de la couresse *Liophis cursor* peut en particulier lui être attribuée) mais également sur les oiseaux comme la gorge blanche (*Ramphocynclus brachyurus*), endémique de la Martinique et en danger imminent d'extinction. Les campagnes de dératisation des îlets de Sainte Anne ont permis de faire passer la reproduction d'un succès nul à plus de 90%. Certaines introductions accidentelles de Thiaridae, petits mollusques gastéropodes importés sous formes de pontes fixées sur les végétaux d'aquariophilie, ont concurrencé deux espèces locales au point de les faire disparaître.



Sucrier à ventre jaune (*Coereba flaveola*) –
Photo DIREN

Le développement incontrôlable du tilapia (*Oreochromis mossambicus*) dans les tronçons avals des cours d'eau concurrence les autres espèces. Les tisserins (Ploceidae et Estrilidae) introduits en volières comme animaux de compagnie puis souvent relâchés concurrencent dans leur niche écologique les Emberizidae et les Parulidae (Didine et sucriers) locaux. La Tourterelle turque (*Streptopelia decaocta*) invasive s'étend depuis les villes et les villages et pourrait concurrencer la tourterelle à queue carrée (*Zenaida aurita*). Enfin, on citera le cas de la Rainette des maisons (*Scinax cf ruber*) arrivée récemment (20-25 ans ??) et répartie au sud d'une ligne Lamentin le Robert, en expansion, qui concurrence et chasse de son biotope naturel les espèces locales de rainettes (*Eleutherodactylus* sp, en particulier *Eleutherodactylus martinicensis*).

II.1.3. Les dispositifs de protection actuelle et les inventaires

Inventaires ZNIEFF

Le programme d'inventaire des ZNIEFF concerne 45 zones terrestres couvrant 9 313 ha soit environ 8,4% du territoire et 4 ZNIEFF marines. Peu d'entre elles bénéficient d'une véritable protection réglementaire.

Réserves naturelles et APB

La Martinique possède 2 réserves naturelles gérées par le Parc pour un total de 522,5 ha (0,5% du territoire), 13 APB pour un total de 105 ha (0,1% du territoire). A noter un projet d'APB sur la plus grande mangrove de la Martinique dans la baie de Fort de France (environ 600 ha). Il existe un comité de gestion pour chacun des APB. Des comités scientifiques doivent être mis en place.



Conservatoire du Littoral et Conseil Général

Le Conservatoire du Littoral a procédé à l'acquisition, pour une protection définitive, de 1 692 ha d'espaces littoraux sur 10 sites (1,4% du territoire), dont plus de la moitié sont des écosystèmes forestiers. La gestion de ces sites n'est actuellement pas assurée. Le département de la Martinique a acquis la maîtrise foncière de 1 130 ha d'espaces forestiers, essentiellement de la forêt humide située sur les reliefs, dans le but de contribuer à la protection durable des ressources en eau gérés par l'ONF.

Régime forestier

Le régime forestier garantit la gestion durable des écosystèmes. L'ONF gère 13 644 ha de forêts (dont 1 998 ha de FDL – Forêt Domaniale du Littoral- 814 ha de forêts appartenant au Conservatoire du Littoral, 1 130 ha de forêts départementales et le reste en forêts départementalo- domaniales) soit 12,4% du territoire.

Réserves de chasse et cantonnements de pêche

10 réserves de chasse existent en Martinique pour un total de 3 823 ha (3,5% du territoire).
5 cantonnements de pêche. La surveillance est assurée par la brigade de l'ONCFS.

Sites classés et inscrits

Il existe 3 sites classés pour une surface totale de 6 449 ha (5,9% du territoire) et 11 sites inscrits (3 893 ha soit 3,5% du territoire). Le contrôle est assuré par la DIREN et des comités de gestion sont prévus sur les trois sites classés.

Parc Naturel Régional de la Martinique

Le PNR de la Martinique a la particularité d'être morcelé en 4 secteurs pour un total de 70 150 ha (soit 53,3% du territoire). Créé le 24/8/1976, la charte en cours a été approuvée en 1997. Cette charte reprend 4 grandes thématiques qui vont dans le sens d'une protection du patrimoine naturel : maîtriser l'évolution du territoire à la Martinique ; protéger le patrimoine naturel et les paysages du territoire ; valoriser le patrimoine naturel et culturel au service d'un développement durable à la Martinique ; développer l'accueil, l'information et l'éducation du public.

II.1.4. Conclusion

L'exiguïté du territoire au regard de la population croissante conduit à une urbanisation forte et souvent diffuse qui affecte fortement les habitats et les espèces. Les introductions d'espèces animales ou végétales invasives de même que les prélèvements d'espèces constituent également des menaces importantes.

Les surfaces bénéficiant d'une protection forte et active sont relativement faibles en Martinique. Ce constat doit toutefois être nuancé par la présence de forêts humides quasi impénétrables et soumises au régime forestier sur les versants de la Montagne Pelée et qui ne sont actuellement pas menacées.

Par ailleurs il est à regretter un manque de moyens, tant humains que financiers, pour une gestion plus durable des sites (APB, sites du conservatoire, et forêts domaniales notamment).



Morne-Pelée – Photo SPV (DAF)



III. Information-Concertation

III.1. les temps forts de la concertation locale

La DIREN a souhaité que tous les acteurs concernés contribuent à la réalisation de l'état de lieux mais surtout à la définition de la stratégie locale pour la biodiversité.

Outre l'apport de chacun, cette phase permet d'impliquer les acteurs en amont, ceux-ci pourront ainsi mieux s'investir dans les actions futures.

Les réunions et les rencontres organisées dans le cadre de cette concertation ont visées à récolter les réponses aux questions suivantes :

- ✓ Quel est l'avis des acteurs et des usagers ?
- ✓ Quelle est cette biodiversité selon eux ?
- ✓ Comment la maintenir selon eux ?
- ✓ Quelles actions ont-ils à proposer ?

Les temps forts de cette concertation sont :

- Déc 2003 : Réunion des scientifiques
- Déc 2003, déc 2004 : Information des associations
- Oct 2004 : Information CSRPN
- 29 avril 2004 : Journée de rencontre au CAT de Riv. l'Or
- 17 déc 2004 : Réunion d'information et de concertation sur la stratégie et les principales actions déclinées

Cette concertation pour une stratégie locale est une démarche novatrice, sa mise en œuvre pourra certainement être améliorée à l'avenir.

Toutefois, la mobilisation qu'il y a eu autour de ces questionnements est révélateur de l'importance du sujet pour la Martinique et du niveau élevé de motivation des acteurs.



III.2. La journée de rencontre sur la biodiversité

III.2.1. Présentation

La DIREN a organisé le **29 avril 2004** une journée de rencontres sur la préservation de la biodiversité en Martinique, au CAT de Rivière l'Or, où 150 personnes furent invitées. Il s'agit d'élus, de représentants d'associations de défense de l'environnement de socio-professionnels, de scientifiques et d'usagers des milieux naturels (pratiquants de sports de plein air comme le kayak, la plongée, etc).

L'objectif de cette journée fut double : **sensibiliser** sur l'état de la biodiversité en Martinique et **faire émerger** par le biais de la concertation, des propositions de protection de cette biodiversité.

Les thèmes abordés furent les suivants :

- Quels constats, quelles menaces en 2004 sur la biodiversité martiniquaise ? : Perceptions croisées de scientifiques et de professionnels
- Les outils actuels et leurs impacts, pour la préservation de la biodiversité dans l'espace communal, régional, national et caribéen ?
- Quels outils à proposer pour demain ?

Le programme de cette journée figure en annexe du présent document.

III.2.2. Compte rendu des ateliers

ATELIER 1 : Comment communiquer pour préserver la biodiversité ?

Le groupe de travail fut présidé par Mr Jean-Louis VERNIER, directeur de la Direction Régionale de l'Environnement.

Plusieurs supports de sensibilisation ont été évoqués :

- ✓ Les émissions de télévision, les journaux, la radio,
- ✓ Les produits de grandes consommation (exemple : message sur les bouteilles d'eau).
- ✓ Les agents municipaux eux-mêmes, porteurs du discours de sensibilisation qui iraient à la rencontre des administrés).

Par ailleurs, il semble pertinent d'adopter un ton positif pour le message de sensibilisation.

La conclusion (soulignée par M.PULVAR, rapporteur de cet atelier) est que le problème ne réside pas sur le type de supports à utiliser, ni sur le type d'actions mais sur le message. Tout le monde est d'accord sur la nécessité de sensibiliser pour protéger. Néanmoins la question à se poser pour trouver le bon message semble être « Pourquoi protéger ? »



ATELIER 2 : Comment rendre compatible un développement des activités de plein air avec la préservation de la biodiversité ?

Le groupe de travail fut présidé par Mr Patrick CATHERINE, président de l'Association des responsables des Services de l'Environnement de la Martinique.

Les activités de plein air telles qu'elles sont pratiquées aujourd'hui, ne sont pas compatibles avec la préservation du patrimoine naturel en raison :

- ✓ du coût élevé de l'entretien des espaces naturels et des infrastructures de sport nature
- ✓ du manque d'information et d'éducation du public.

Face à cette situation, ont été proposées plusieurs solutions :

- ✓ une sensibilisation du grand public portant sur la fragilité du vivant, entraînant une plus grande implication
- ✓ une formation du grand public à l'écologie, avec des professionnels, des enseignants, des élus,....
- ✓ une application plus stricte de la réglementation.
- ✓ la taxation de l'accès aux espaces naturels.
- ✓ un meilleur encadrement des activités de pleine nature, à l'exemple des îles anglaises voisines.

ATELIER 3 : Quel développement et quelle gestion des espaces naturels protégés ?

Le groupe de travail fut présidé par Mr José NOSEL, directeur du Parc Naturel Régional de la Martinique.

Plusieurs solutions ont été proposées :

- ✓ Une augmentation de la protection active (aire marine, mangrove) ;
- ✓ La définition d'un schéma régional de protection des espaces ;
- ✓ L'augmentation de la participation financière de l'Etat et des Collectivités ;
- ✓ La mise en place d'accompagnateurs et de guides supplémentaires ;
- ✓ La création de zones attractives, ludiques et pédagogiques pour que le grand public s'approprie les milieux naturels et participe à leur protection.

ATELIER 4 : *Comment gérer l'espace pour protéger la biodiversité ?*

Le groupe de travail fut présidé par Mr Louis BOUTRIN, Président de l'Association Écologie Urbaine. Six points ont été abordés :

Plusieurs solutions ont été proposées :

- Vulgariser et diffuser l'information scientifique à destination des élus et du grand public ;
- Accompagner l'application d'outils réglementaires par des actions de communication ;
- Densifier l'habitat conformément aux orientations du SAR ;
- Communiquer sur la problématique de la consommation de l'espace en Martinique.



Mangrove – Photo DIREN



IV. Stratégie locale

IV.1. Les grandes lignes de la stratégie locale

La démarche engagée par le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, fin 2003, a conduit à définir une stratégie nationale de biodiversité. Les départements d'outre mer de par leur richesse et leur spécificité représentent un enjeu considérable en matière de biodiversité. Par conséquent, une stratégie locale, propre au département de la Martinique a été définie.

Elle reprend les grandes finalités de la stratégie nationale, à savoir :

- Maintenir la diversité génétique
- Maintenir la diversité spécifique
- Maintenir la diversité des habitats
- Améliorer la trame écologique
- Maintenir le bon fonctionnement des écosystèmes

Cette stratégie locale recouvre de nombreuses actions. Certaines figurent déjà dans les documents de planification existants ou dans les programmes d'actions de certaines structures, comme le Parc.

Ces actions visent à protéger la biodiversité, toutefois certaines interviennent dans le cadre plus large, de l'environnement.

Cette stratégie présente plusieurs enjeux : **la fédération des acteurs, la cohérence et la planification des actions.**

IV.2. Le plan d'action : descriptif des actions définies

Le plan d'action précise certains des principes énoncés par la stratégie locale, il programme des actions et il identifie des chantiers pour lesquels des travaux d'approfondissement sont nécessaires. Il indique également pour chaque action, le pilote de l'action, les partenaires, les moyens à mettre en œuvre et les échéances à respecter.

Grâce à ce dernier, une véritable dynamique peut être créée pour la mise en œuvre de chaque action.

Pour chaque action a été identifié un pilote, c'est celui qui a paru le plus légitime. Son rôle est :

- De préciser l'action et les actions liées ;
- De recenser l'ensemble des partenaires ;
- De détailler les moyens nécessaires ;
- De lancer l'initiative de la mise en œuvre de l'action ;
- De se charger de l'organisation de cette mise en œuvre.

Le partenaire potentiel identifié ou l'acteur désireux de s'associer à la réalisation de l'action, doit prendre contact avec le pilote de l'action ou avec le service ASPN⁴ de la DIREN qui assure la coordination de ce plan d'actions.



⁴ ASPN : Service Aménagement, Sites, Paysages et Nature de la DIREN Martinique



PLAN D'ACTION POUR MAINTENIR LA BIODIVERSITE EN MARTINIQUE

1.1.1. Objectifs déclinés à l'échelle locale :

- Maintenir la diversité génétique
- Maintenir la diversité spécifique
- Maintenir la diversité des habitats
- Améliorer la trame écologique
- Maintenir le bon fonctionnement des écosystèmes
- Mobiliser tous les acteurs
- Reconnaître sa valeur au vivant
- Améliorer la prise en compte par les politiques publiques
- Développer la connaissance scientifique et l'observation



OBJECTIF : *Maintenir la diversité génétique*

Enjeux locaux

- Connaissance du patrimoine génétique domestique local
- Utilisation à des fins économiques

Résultats attendus

- Recenser les cultivars et les races localement utilisés ou ayant été utilisés en agriculture, élevage, sylviculture ou aquaculture

n°FA	Actions	Avancement	Partenaires
FA 1	Etudier, recenser et conserver les races et cultivars		PRAM, Chambre d'agriculture, DAF...



OBJECTIF : *Maintenir la diversité spécifique*

Enjeux locaux

- Protéger le patrimoine naturel
- Renforcer l'attractivité de la Martinique (écotourisme)

Résultats attendus

- Perte spécifique et variétale stoppée
- Consolidation des populations menacées
- Amélioration de la connaissance sur les groupes méconnus.
- Gestion et conservation du patrimoine faunistique et floristique
- Développement de l'écocivisme

n°FA	Actions	Avancement	Partenaires
FA 2	Mettre en œuvre le plan de restauration des tortues marines des Petites Antilles	En cours	Sepanmar, DIREN, ONCFS, CSRPN, pêcheurs, plongeurs...
FA 3	Inventorier les sites de reproduction des oiseaux marins et renforcer leur protection		PNRM, Sepanmar, Aoma, ONCFS, DIREN, CSRPN
FA 4	Consolider les populations d'Iguane des Petites Antilles	En cours	ONCFS, DIREN, communes, ONF, PNRM, CSRPN...
FA 5	Sauvegarder les colonies de chauves-souris par la mise en protection de leurs sites de repos et de reproduction	En cours	DIREN, ONCFS, communes, PNRM, CSRPN, universités, associations ...
FA 6	Mener des études de l'avifaune indigène menacée en vue de proposer des plans de conservation		AOMA, PNRM, DIREN, CSRPN...
FA 7	Mettre en œuvre les opérations de sauvegarde du patrimoine végétal en péril par l'intermédiaire du Conservatoire botanique	En cours	Conservatoire botanique, DIREN, CSRPN...
FA 8	Lutter contre les risques portés à la faune et la flore locale par les espèces exotiques domestiques ou sauvages	En cours	DSV, DIREN, ONCFS, CSRPN, associations, animaleries...
FA 9	Poursuivre et développer les études sur les oiseaux migrateurs limicoles et anatidés	En cours	PNRM, Sepanmar, AOMA, DIREN, ONCFS ...
FA 10	Lancer des inventaires des ordres ou des familles peu connus et exploiter les données disponibles	En cours	Scientifiques (muséum, université, CNRS, associations ...), PNRM, DIREN, CSRPN...
FA 11	Mettre en place un centre de secours de la faune sauvage	Premières réflexions engagées	Sepanmar, PNRM, DIREN, Collectivités territoriales...
FA 12	Renforcer la coopération inter-services et caribéennes dans les contrôles CITES	En cours	DIREN, ONCFS, Douanes, gendarmerie, DSV...
FA 13	Renforcer le contrôle sur le terrain, de la police de l'environnement, de l'eau et de la pêche	En cours	Parquet, PNRM, Collectivités, gendarmerie, ONCFS, DIREN, DAF, DSV, DAFMAR...
FA 14	Mettre en place un observatoire des cétacés	En cours	Sepanmar, DIREN, Conseil Régional, CSRPN...
FA 15	Evaluer et encadrer la réintroduction d'espèces animales et végétales		CSRPN, Conservatoire Botanique, PNRM, DIREN,...



OBJECTIF : *Maintenir la diversité des habitats*

Enjeux locaux

- Protéger le patrimoine naturel
- Renforcer l'attractivité de la Martinique (écotourisme)

Résultats attendus

- Amélioration de la connaissance
- Mise en place d'un tissu complet de protection forte sur l'ensemble des habitats majeurs (herbiers sous marins, mangroves, récifs, grottes, forêts primaires) et protection raisonnée sur les habitats secondaires
- Acquisition par le CELRL ou le conseil général de certains sites remarquables

n°FA	Actions	Avancement	Partenaires
FA 16	Finaliser la typologie et réaliser un atlas des habitats terrestres	En cours	DIREN, Cemagref, PNRM, UAG, CSRPN, Conservatoire botanique...
FA 17	Continuer le suivi des récifs coralliens	En cours	OMM, UAG, DIREN, Région, ...
FA 18	Réaliser une cartographie des biocénoses marines	En cours	OMMM, DIREN, IFRECOR, Conseil régional, UAG, IFREMER...
FA 19	Mettre en place une protection forte sur la mangrove de Génipa	En cours	DIREN, PNRM, ONF, Conseil régional, CSRPN...
FA 20	Suivre les zones de mangroves, en tant que masses d'eau de transition et en tant que formation forestière		DIREN, ODE, CCSM
FA 21	Mettre en place des aires marines de protection pour les coraux (SDAGE)		DRAM, DIREN, Comité régional des pêches, Conseil Régional, OMMM, communes, CSRPN, ODE...
FA 22	Mettre en place des Réserves Biologiques Domaniales	En cours	ONF, DIREN, Communes, Conseil général, DAF, CSRPN...
FA 23	Mettre en place d'une réserve naturelle sur Ste Anne (Agenda 21/Charte de l'environnement)		Région, DIREN, commune, ONF, PNRM, CSRPN, ODE ...
FA 24	Faire évoluer certaines ZNIEFF terrestres vers une protection plus forte de type APB	En cours	Conservatoire botanique, CSRPN, DIREN, communes...
FA 25	Renforcer la protection des îlets remarquables	En cours	Communes, DIREN, Conservatoire botanique, ONF, associations, CSRPN..
FA 26	Poursuivre les inventaires ZNIEFF marines et terrestres	En cours	OMMM, Conservatoire botanique, SDGBG, DIREN, Muséum ...
FA 27	Mettre en place une typologie des zones humides de la Martinique et orienter les zones les plus remarquables et caractéristiques vers des protections fortes ou des plans de gestion (SDAGE)	En cours	PNRM, DIREN, Conseil Régional, Conseil Général, CSRPN, ODE...
FA 28	Créer un sanctuaire marin des Petites Antilles pour la protection des cétacés		CARSPAW, DIREN, Conseil Régional, Associations, CSRPN, IFREMER, DRAM ...
n°FA	Actions		Partenaires
FA 29	Acquérir de nouveaux espaces littoraux par l'achat de terrains privés ou communaux	En cours	CEL, Conseil Général, DIREN, Safer...
FA 30	Préserver les zones naturelles des 50 pas géométriques (Plan d'Action Stratégique de l'Etat)	En cours	DDE, DIREN, CEL, ONF, collectivités ...
FA 31	Réaliser un schéma régional des espaces naturels à protéger		PNRM, CSRPN, DIREN ...
FA 13	Renforcer le contrôle efficace et coordonné sur le terrain, police de l'environnement de l'eau et de la pêche	En cours	Parquet, PNRM, Collectivités, gendarmerie, ONCFS, DIREN, DAF, ...



OBJECTIF : *Améliorer la trame écologique*

(maintenir la diversité des paysages et la connectivité écologique)

Enjeux locaux

- Maintenir la diversité des paysages
- Renforcer l'attractivité de la Martinique (écotourisme)

Résultats attendus

- Atlas et typologie des paysages
- Inventaire des sites à protéger
- Actions de communication et de sensibilisation
- Nouvelles procédures de protection

n°FA	Actions	Avancement	Partenaires
FA 32	Réaliser l'atlas des paysages	En cours	PNRM, Conseil Général, Conseil Régional, DIREN, SDAP, CAUE, Communes...
FA 33	Cataloguer les sites à protéger	En cours	DIREN, SDAP ...
FA 34	Mettre en place des plans de gestion des sites classés	En cours	DIREN, Communes, SDAP ...
FA 35	Mettre en place des chartes paysagères	En cours	Collectivités, PNRM, Conseil Général, Conseil Régional, DIREN
FA 36	Mener des actions de formation et de sensibilisation sur le paysage		DIREN, SDAP, PNRM, Conseil Régional, Conseil Général, associations, Communautés de communes et d'agglomération, ODE ...



OBJECTIF : *Maintenir le bon fonctionnement des écosystèmes*

Enjeux locaux

- Rétablir la qualité des écosystèmes
- Renforcer l'attractivité de la Martinique
- Partager une stratégie d'action commune

Résultats attendus

- Mangrove vivante, assurant ses fonctions écologiques (filtre, nurseries, digue, ...)
- Assurer une pérennité de fonctionnement au récif corallien

n°FA	Actions	Avancement	Partenaires
FA 37	Mettre en œuvre des actions de phytoremédiation (essentiellement en milieux aquatiques).		Commune, DIREN, DAF,...
FA 38	Réaliser les contrats de baie de Fort de France et du Marin	En cours	CACEM, Communes, DIREN, DAF, DSDS, DDE, Conseil Régional, Conseil Général, ODE ...
FA 39	Agir sur les sources de pollution (SDAGE)	En cours	Comité de bassin, ODE, DIREN, DAF, DSDS, Conseil Général, Conseil Régional, communautés de communes
FA 40	Mettre en œuvre d'actions visant à diversifier la ressource en eau en vue de respecter les débits réservés (SDAGE)	En cours	MISEE, Région, Département, communes, ODE ...
FA 41	Assurer un réseau d'observation de la qualité des eaux fiables dans le cadre de la DCE	En cours	DIREN, Comité de Bassin, ODE, DAF, DSDS, DDE
FA 42	Mettre en œuvre une gestion de la ressource en eau à l'échelle des bassins versants (SDAGE)	Rn cours	Collectivités, ODE, DIREN, DAF
FA 43	Définir un Indice Biologique Global Normalisé (SDAGE)	En cours	DIREN...
FA 44	Mettre en place une réglementation de la pêche en eau douce (SDAGE)		DAF, DIREN...
FA 45	Réaliser un schéma de vocation piscicole (SDAGE)		Fédération de pêche, DAF, DIREN, Région, Département, ODE ...
FA 46	Réaliser des actions de sensibilisation et de formation pour optimiser les travaux d'entretien de rivière en vue de respecter les écosystèmes aquatiques	En cours	DIREN, DDE, Communes, UAG, DAF
FA 47	Stopper l'impact des carrières sur les écosystèmes aquatiques	En cours	DRIRE, DIREN, ...
FA 13	Renforcer le contrôle efficace et coordonné sur le terrain, police de l'environnement de l'eau et de la pêche	En cours	Parquet, PNRM, ONCFS, Collectivités, gendarmerie, ONF, Collectivités



OBJECTIF : *mobiliser tous les acteurs*

Enjeux locaux

- Rendre cohérent le réseau des espaces naturels protégés
- Renforcer l'attractivité de la Martinique (écotourisme)
- Partager une stratégie d'action commune

Résultats attendus

- Amélioration de la prise en compte de la biodiversité
- Meilleure écocitoyenneté
- Gestion concertée et cohérente des espaces naturels protégés (terre mer)

n°FA	Actions	Avancement	Partenaires
FA 48	Conforter le fonctionnement des diverses instances de concertations : Comités CSRPN, IFRECOR, de Bassin, ORGFH	En cours	Comités de pilotage concernés
FA 49	Mettre en place un comité des gestionnaires de RN, PNRM, APB, RBD, RDD, ...		PNRM, DIREN, ONF, CSRPN...
FA 50	Développer les démarches de management environnemental	En cours	ADEME, PNRM, CACEM, Région, Département, CCIM, DIREN, ODE ...
FA 51	Promouvoir le respect des espaces naturels par ses usagers	En cours	DIREN, DAF, ONF, PNRM, DDJS, Collectivités et diverses associations
FA 13	Renforcer le contrôle sur le terrain, de la police de l'environnement, de l'eau et de la pêche	En cours	PNRM, ONCFS, Collectivités, gendarmerie, ONF, Collectivités, DSV, DAFMAR



OBJECTIF : *reconnaître sa valeur au vivant*

Enjeux locaux

- Développer l'éducation à l'environnement

Résultats attendus

- Meilleure prise en compte de l'environnement par sa valeur économique
- Sensibilisation des martiniquais à l'environnement

n°FA	Actions	Avancement	Partenaires
FA 52	Estimer la valeur ajoutée de l'environnement dans la société martiniquaise		DIREN, PNRM, Collectivités, CSRPN...
FA 53	Réaliser des actions de communication visant à sensibiliser les martiniquais à la richesse de leur patrimoine naturel	En cours	DIREN, PNRM, Collectivités, associations, CSRPN, ONCFS, Comite de bassin, ODE, médias...
FA 54	Définir une stratégie et un plan d'action régional d'éducation à l'environnement		Eco-civisme, autres associations de protection de l'environnement, Rectorat, CRDP, DIREN, Conseil Régional, ...
FA 55	Réaliser des actions d'éducation à l'environnement auprès des scolaires	En cours	DIREN, Collectivités, ONCFS, Rectorat, CRDP...



OBJECTIF : *améliorer la prise en compte par les politiques publiques*

Enjeux locaux

- Partager une stratégie d'action commune

Résultats attendus

- Prise en compte supérieure de l'environnement dans les contrats de pays, SAR, SMVM, SCOT, PLU Pérenniser les espaces naturels

n°FA	Actions	Avancement	Partenaires
FA 56	Communiquer sur les enjeux de l'environnement auprès des élus		Collectivités, DIREN, PNRM
FA 57	Assurer la prise en compte de la biodiversité dans les différents documents de planification	En cours	DDE, Région, Communes, Collectivités...
FA 58	Mettre en œuvre des agendas 21 ou charte de l'environnement	En cours	Département, PNRM, DIREN, ODE, Collectivités ...



OBJECTIF : *développer la connaissance scientifique et l'observation*

Enjeux locaux

- Connaître et faire connaître le patrimoine local

Résultats attendus

- Maîtrise de la connaissance pour mieux savoir gérer

n°FA	Actions	Avancement	Partenaires
FA 1, FA 6, etc..	Réaliser des études UAG, ZNIEFF, IFRECOR, Zones humides, Polmar, MNHN, (confère FA 1, FA 3, FA 4, FA 6, FA 8, FA 11, FA 24, etc...)		
FA 59	Mettre en place des réseaux d'alertes (plongeurs, pêcheurs, gardiens de l'environnement ...)		



FICHE ACTION N° 1 :

Etudier, recenser et conserver les races et cultivars

FINALITÉ

Maintenir la biodiversité

RÉFÉRENCES LOCALES

L'inventaire des variétés de certaines espèces existant (manguier, papayers). PRAM ;
Station d'Essais en Cultures Irriguées (SECI) de St-Anne possède des collections de manguiers et un arboretum de 90 variétés du genre Tabebuia (Poirier pays)

CONTENU DE L'ACTION

Recenser les variétés végétales cultivées ou ornementales présentes en Martinique (en culture, chez les pépiniéristes ou dans les jardins créoles).
Recenser les races animales utilisées en élevage.
Conserver les variétés et races.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : PRAM
Partenaires : Chambre d'agriculture, DAF, CBAF...

MOYENS

Programme de recherche à mettre en place par le PRAM, en relation avec le CBAF pour les aspects conservation des espèces végétales.

ÉCHÉANCES

2005 à 2010.

RÉSULTATS ATTENDUS

Inventaires des plantes cultivées et ornementales réalisés.
Inventaire des races animales réalisé.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre d'espèces inventoriées
Nombre de variétés et races recensées
Nombre de variétés conservées.



FICHE ACTION N° 2 :

Mettre en oeuvre le plan de restauration des tortues marines des Petites Antilles

FINALITÉ

Maintenir la biodiversité

RÉFÉRENCES LOCALES

Plan de restauration des tortues marines des Antilles françaises (DIREN-ONCFS), ORGFH (2004)

CONTENU DE L'ACTION

Le plan de restauration des tortues marines des Antilles françaises a été rédigé en 2003 par l'ONCFS. Il devra être approuvé par le MEDD. Ce plan doit se décliner localement (Martinique et Guadeloupe) par un plan d'action visant les actions à mettre en oeuvre pour la restauration des populations de tortues marines. Ce document sera un document opérationnel reprenant localement les actions visées dans le plan de restauration. Certaines actions sont d'ores et déjà mises en oeuvre dans le cadre de l'observatoire des tortues marines piloté par la DIREN (suivi des plages, la communication par des posters (DIREN/ONCFS)).

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : DIREN

Partenaires : ONCFS, associations pour la rédaction du document

+ comité des pêches, centre de plongée, ONF, CELRL, communes... pour la réalisation des actions

MOYENS

Financer la rédaction du plan d'action et assurer la mise en oeuvre

ÉCHÉANCES

Rédaction du document pour 2005-2006

RÉSULTATS ATTENDUS

Réalisation d'un plan d'action opérationnel.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Plan d'actions réalisé et nombre d'actions engagées.



FICHE ACTION N°3 : Inventorier les sites de reproduction des oiseaux marins et renforcer leur protection

FINALITÉ

Améliorer la connaissance pour maintenir la biodiversité

RÉFÉRENCES LOCALES

ORGFH (2004), Plan de gestion de la réserve naturelle des îlets de Sainte-Anne

CONTENU DE L'ACTION

Les sites de reproduction des oiseaux marins (sternes, noddis, fous, frégates...) sont peu étudiés (sauf îlets de la Réserve Naturelle de Sainte Anne et Rocher du Diamant). Cette action vise à inventorier et cartographier tous les sites de reproduction des oiseaux marins de la Martinique et d'y mener des inventaires spécifiques et de population. Une synthèse sur les menaces pesant sur les différentes populations d'oiseaux est à réaliser. Cette action de connaissance doit amener la mise en place de mesures de protection, de gestion (telles l'éradication des rats, mangoustes ; l'évacuation des déchets ; la limitation des dérangements...) au cas par cas.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : DIREN, PNRM
Partenaires : CELRL, ONCFS, ONF, CR, CG, associations, communes...

MOYENS

Mener une étude exhaustive sur tous les sites de reproduction de la Martinique en estimant les populations d'oiseaux marins puis proposer un suivi (annuel, bisannuel, tous les 5 ans) et mettre en place les mesures appropriées.

ÉCHÉANCES

Première étude en 2006

RÉSULTATS ATTENDUS

Une cartographie des sites et une synthèse sur les mesures de protection, gestion à prendre par site

INDICATEURS DE RESULTATS

Nombre de mesures de protection, et de gestion prises pour le renforcement des populations d'oiseaux marins



FICHE ACTION N°4 :

Consolider les populations d'Iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*)

FINALITÉ

Maintenir et renforcer la biodiversité

RÉFÉRENCES LOCALES

ORGFH (2004)

CONTENU DE L'ACTION

Cette action vise à mettre en place des mesures de conservation de l'iguane des PA par l'aménagement de sites de ponte (îlet Chancel), la protection de son biotope (APB), un approfondissement des connaissances sur les populations du nord de la Martinique (Anse Coulevre, Morne Jacob), des mesures de réintroduction sur des sites protégés et des mesures de régulation de l'iguane vert (introduit dans les années 1960, compétitif et pouvant s'hybrider avec l'iguane des Petites Antilles (exemple des Saintes)).

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : DIREN

Partenaires : MNHN, ONCFS, ONF, propriétaires privés, communes, Ministère des Armées

MOYENS

Mise en place d'APB sur l'îlet Chancel et sur l'îlet Ramier
Aménagement de nouveaux sites de ponte sur l'îlet Chancel .
Régulation de l'iguane vert.
Etude de suivi des populations.

ÉCHÉANCES

APB en 2005-2006
Nouveaux sites de ponte en 2005.
Suivi continu de 2005 à 2010.

RÉSULTATS ATTENDUS

Augmentation du nombre d'iguane des petites Antilles

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre d'iguanes par site



FICHE ACTION N°5 :

Sauvegarder les colonies de chauves-souris par la mise en protection de leurs sites de repos et de reproduction

FINALITÉ

Maintenir la biodiversité par la protection des biotopes.

RÉFÉRENCES LOCALES

ORGFH (2004)

CONTENU DE L'ACTION

Cette action fait suite à l'étude sur les chiroptères commandée par la DIREN et réalisée en 2004 par la Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères (SFEPM) en complément aux données bibliographiques.

Cette action vise à mettre en place si nécessaire des protections des sites à chauves-souris (grottes marines et terrestres, tunnels...) pour éviter leur dérangement. En particulier, les sites du Vespertilion de la Martinique (*Myotis martiniquensis*), rare et endémique de l'île, d'*Ardops nicholli*, de la tadaride du Brésil (*Tadarida brasiliensis*), du noctilion pêcheur (*Noctilio leporinus*), du brachyphylle des cavernes (*Brachyphylla cvernarum*) sans être limitatif doivent être considérés. A cette action s'associe une nécessaire meilleure connaissance des espèces et de leurs sites.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : DIREN, PNRM

Partenaires : Communes, ONF, Région, Département, CELRL, ONCFS, Universités, associations...

MOYENS

Mise en APB des sites remarquables

ÉCHÉANCES

APB en 2005 : îlet Chancel, Morne à vent, grotte à chauves-souris d'Anse à l'âne, tunnels de Beauséjour et de Didier.

RESULTATS ATTENDUS

Protection des sites remarquables

INDICATEURS DE RESULTATS

Nombre d'APB spécifiques aux sites à chauves-souris



FICHE ACTION N°6 :

Mener des études de l'avifaune indigène menacée en vue de proposer des plans de conservation

FINALITÉ

Améliorer la connaissance pour maintenir la biodiversité

RÉFÉRENCES LOCALES

ORGFH (2004)

CONTENU DE L'ACTION

La Martinique, compte un taux d'endémisme aviaire élevé (1 espèce endémique stricte de l'île, 1 commune avec Sainte Lucie, 1 avec la Dominique, 11 endémiques des Petites Antilles et 6 de la Caraïbe, sur une soixantaine d'espèces nicheuses). Certaines d'entre elles sont menacées par la réduction de leur habitat, leur faible effectif, la prédation, la compétition avec des espèces exogènes à l'île... Le manque de connaissances sur ces espèces, et leur statut, sont un frein à la mise en place de mesures de conservation ou de restauration d'espèces. A ces espèces endémiques, s'ajoutent d'autres espèces menacées qui se rencontrent hors de la Caraïbe.

Il existe un livre rouge des oiseaux menacés d'Outre-Mer (Thibault, et al. 1988) et une liste rouge de l'UICN listant en Martinique le moqueur gorge-blanche, le carouge, la foulque des Caraïbes... Cette action permettrait de remettre à jour ces listes. Sur cette base, des mesures de conservation, ou de restauration seront à engager.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : DIREN, PNRM

Partenaires : Associations, ONCFS, ONF, CELRL, Universités, Région, Département...

MOYENS

Financer des études à court et moyen terme sur le statut des oiseaux

ÉCHÉANCES

Nouvelles études à lancer en 2005-2006

Actuellement une étude sur la gorge-blanche est réalisée

RÉSULTATS ATTENDUS

Améliorer la connaissance.

Remise à niveau des listes et proposer des mesures de restauration si nécessaire

INDICATEURS DE RESULTATS

Listes à jour et Nombre d'études



FICHE ACTION N°7 :

Mettre en œuvre les opérations de sauvegarde du patrimoine végétal en péril par l'intermédiaire du Conservatoire Botanique

FINALITÉ

Maintenir la biodiversité végétale

RÉFÉRENCES LOCALES

Programme ZNIEFF, Programme d'intervention du Conservatoire Botanique, carte des espaces naturels d'intérêt patrimonial classés selon leur vulnérabilité nécessitant une protection (CBAF), dossier d'agrément du CBAF. Carte des espaces naturels d'intérêt patrimonial classés selon leur vulnérabilité nécessitant une protection (CBAF).

CONTENU DE L'ACTION

Les opérations à mettre en œuvre pour la préservation du patrimoine végétal s'articulent principalement autour de deux axes :

- la poursuite de l'inventaire (notamment avec la poursuite du programme ZNIEFF) et la mise en protection des espaces naturels remarquables en fonction de leur vulnérabilité.
- La conservation *ex situ* des espèces en danger de disparition dans l'île. L'étude de la biologie et de l'écologie des espèces concernées permettra dans un premier temps de procéder à leur multiplication et de disposer de matériel suffisant pour envisager, dans un second temps, d'éventuelles actions de renforcement de populations ou de réintroduction. Premières espèces : le Gaïac (*Guaiacum officinale*), l'Esthrée de Saint-Pierre (*Polygala antillensis*) et la liane à barriques (*Tanaecium crucigerum*).

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : CBAF
Partenaires : DIREN, PNRM, CELRL, ONCFS, ONF, CR, CG, associations, communes...

MOYENS

Financement sur budget de fonctionnement et d'investissement Etat et Région. Conseil général et Europe.

ÉCHÉANCES

Première étude en 2005.

RÉSULTATS ATTENDUS

Stopper la perte de biodiversité végétale et conforter les populations d'espèces en danger.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre d'espèces en danger, nombre d'espèces disparues. Surfaces d'espaces remarquables protégés.



FICHE ACTION N°8 :

Lutter contre les risques portés à la faune et la flore locale par les espèces exogènes domestiques ou sauvages

FINALITÉ

Maintenir la biodiversité

RÉFÉRENCES LOCALES

ORGFH (2004)

CONTENU DE L'ACTION

Une espèce est dite exogène (ou exotique, étrangère, allochtone), lorsqu'elle se trouve en dehors de son aire de répartition naturelle ou de son aire de dispersion potentielle. Une espèce exogène devient invasive lorsqu'elle devient un agent de perturbation de l'écosystème où elle s'est établie et nuit à la diversité biologique de son milieu d'accueil. Les invasions biologiques sont considérées comme l'une des principales causes d'appauvrissement de la biodiversité après la destruction des habitats. Les îles, au fort taux d'endémisme, sont particulièrement vulnérables à l'introduction d'espèces exogènes.

Cette action vise à développer des actions analytiques (études cartographiques, suivi des populations) et des actions techniques de lutte (éradication, régulation, capture d'animaux) et de contrôle (Arrêtés préfectoraux, renforcement des contrôles aux frontières, contrôle des animaleries).

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : DIREN, PNRM, DSV, DAF

Partenaires : ONCFS, Conservatoire Botanique, Chambre d'agriculture, Douanes, Universités...

MOYENS

Opération de contrôles, études d'inventaire. Au cas par cas : éradication des rats sur certains îlots remarquables (avifaune marine), mesures administratives...

ÉCHÉANCES

2005-2007

RÉSULTATS ATTENDUS

Inventaire des espèces invasives

Mise en œuvre de plans de régulation et de contrôle

INDICATEURS DE RESULTATS

Mesures de contrôle mises en œuvre

Espèces identifiées comme invasives, et nombre de ces espèces contrôlées.



FICHE ACTION N°9 :

Poursuivre et développer les études sur les oiseaux migrateurs type limicoles et anatidés

FINALITÉ

Améliorer la connaissance pour maintenir la biodiversité

RÉFÉRENCES LOCALES

ORGFH (2004)

CONTENU DE L'ACTION

Depuis plusieurs années, le PNRM et des associations réalisent un suivi annuel des limicoles (bécasseaux, chevaliers, gravelots...) qui s'arrêtent en cours de migration dans notre île. Ils fréquentent les zones humides de la baie de Génipa, de Sainte Luce, de Sainte Anne et du Vauclin. L'objet de cette action vise à renforcer ces études pour acquérir une meilleure connaissance de ces espèces (effectifs, déplacements, évolution biométriques...). Ces oiseaux voyagent du Nord au Sud du continent américain et l'intégration de ces études dans un réseau international est nécessaire pour partager les informations. Un suivi des populations de canards migrateurs est à initier. Ces oiseaux étant pour certains chassés, une analyse des tableaux de chasse est souhaitable.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : ONCFS, PNRM, FDC

Partenaires : DIREN, associations, DAF, ONF, CELRL...

MOYENS

Renforcer le travail actuel, lancer des études sur de nouveaux sites (Salines, Vauclin), travailler avec la Fédération Départementale des Chasseurs, intégrer un réseau international de suivi des oiseaux d'eau Nord américain (International Shorebird Survey, <http://www.shorebirdworld.org/template.php?g=13&c=11>)

ÉCHÉANCES

Poursuivre les études actuelles et lancer nouvelles études en 2005-2006

RÉSULTATS ATTENDUS

Avoir une bonne idée des populations fréquentant la Martinique

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre d'études

Inventaires des populations de limicoles et d'anatidés.



FICHE ACTION N°10 :

Lancer des inventaires des ordres ou des familles d'invertébrés peu connus et exploiter les données disponibles

FINALITÉ

Améliorer la connaissance pour maintenir la biodiversité

RÉFÉRENCES LOCALES

ORGFH (2004)

CONTENU DE L'ACTION

Les invertébrés qu'ils soient terrestres, aquatiques ou marins restent peu connus en Martinique. Cette action vise à combler ces lacunes en lançant de nouvelles études tout particulièrement en relation avec leurs habitats (ZNIEFF, Inventaires des Zones Humides...).

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : DIREN, PNRM, Universités

Partenaires : Associations, Société des Galeries de Géologie et de Botanique...

MOYENS

Moyens d'études

ÉCHÉANCES

2005 : étude odonates...

RÉSULTATS ATTENDUS

Comblent les lacunes par une connaissance minimale mais suffisante en reconnaissant les sites (habitats) majeurs.

INDICATEURS DE RESULTATS

Nombre d'études sur les invertébrés réalisées.



FICHE ACTION N°11 :

Mettre en place un centre de secours de la faune sauvage

FINALITÉ

Soigner les animaux sauvages blessés, récoltés dans le cadre du fonctionnement des services, ou apportés par le public.
Pouvoir faire face à une catastrophe écologique, notamment en cas de marée noire (application du plan POLMAR).

RÉFÉRENCES LOCALES

Plan POLMAR Terre, annexe « Elaboration du plan de secours pour la faune mazoutée ».

CONTENU DE L'ACTION

Il s'agit de créer trois structure de soins à la faune, spécialisées par groupe d'espèces :

- Un centre pour les oiseaux. Ce centre serait dirigé par la SPA et localisé à Carrère (Lamentin) ou à Céron (Sainte-Luce). Ce centre pourrait également intervenir pour la petite faune terrestre (reptiles, mammifères, marsupiaux).
- Un centre pour les tortues. Il serait localisé à l'aquarium « Les jardins de la mer » (Sainte-Anne) et co-dirigé avec la SEPANMAR.
Une structure pour les cétacés, composé d'une unité de soins mobile destiné à se déplacer sur les échouages, et d'un bassin de soins pour les petits dauphins (les seuls qui soient mobilisables) à l'aquarium « Les jardins de la mer ».

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilotes : DIREN, DSV.

Partenaires : SPA, AGPAM, SEPANMAR, ONCFS, aquarium « Les jardins de la mer », fédération des chasseurs, PNRM, etc.

MOYENS

Mobiliser les acteurs sur le projet.

Définir les moyens financiers nécessaires pour les investissements et le fonctionnement annuel des centres.

Réaliser les centres.

Mettre les personnels en règle avec la législation (certificats de capacité, autorisations d'ouverture).

ÉCHÉANCES

2005 : mobilisation des partenaires locaux.

2005 / 2006 : élaboration des projets et réalisation des centres. Mise en place des autorisations administratives.

2006 / 2007 : mise en œuvre des centres, formation des bénévoles, budgétisation du fonctionnement.



RÉSULTATS ATTENDUS

- Réagir efficacement en cas de pollution marine de type marée noire : structures existantes, bénévoles formés.
- Pouvoir répondre aux sollicitations du public et participer à la prise de conscience écologique de la population.
- Sauver quelques animaux d'espèces rares et menacées.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre de projets finalisés.
Nombre de centres construits



FICHE ACTION N°12 :

Renforcer la coopération inter-services et caribéennes dans les contrôles CITES

FINALITÉ

Maintenir la diversité spécifique

RÉFÉRENCES LOCALES

Convention sur le Commerce international d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction dite Convention de Washington ou CITES ;
Règlement CE 338/97 du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvage par le contrôle de leur commerce et suivants ;
Articles 215 et 414 du Code des Douanes ;
Articles L 415-1, 415-2, 415-3 et 415-5 du Code de l'Environnement ;
Arrêté du 30 juin 1998 fixant les modalités d'application de la CITES et des Règlement CE ;

CONTENU DE L'ACTION

L'action vise à pérenniser la coopération inter-service au niveau local et régional engagé depuis 2002 par la DIREN. L'objet est de permettre des échanges permettant de contrôler les trafics mais également de former les agents de douanes et le tenir informés des trafics identifiés ou présumés, et d'informer le grand public sur le contenu et la justification de la CITES.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : DIREN
Partenaires : Douanes, DSV, DAF, ONCFS, PAF ;

MOYENS

Financement sur budget interne des structures, budget d'investissement pour les campagnes de communication.

ÉCHÉANCES

Action continue, poster inter-service courant 2005.

RÉSULTATS ATTENDUS

Limitation des trafics, connaissance de la CITES par le grand public, contrôles efficace et pertinents aux frontières et dans les commerces.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre de saisies douanières, actions de communication menées, proportion de population locale et touristique touchée.



FICHE ACTION N°13 :

Renforcer le contrôle sur le terrain, de la police de l'environnement, de l'eau et de la pêche

FINALITÉ

Maintenir la diversité spécifique et des habitats
Maintenir le bon fonctionnement des écosystèmes

CONTENU DE L'ACTION

Renforcer les contrôles de la police de l'environnement sur les sites protégés, les milieux naturels et sur les trafics d'espèces protégées.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : D.I.RE.N.

Partenaires : Parquet, gendarmerie, ONCFS, O.N.F., PNRM, MAIRIES (police municipale), D.A.F., Douanes D.A.F.M.A.R., D.D.E.

MOYENS

Cette action fait appel aux moyens humains des différentes structures et les moyens matériels de transport spécifiques (moyens nautiques).

ÉCHÉANCES

Cette action s'inscrit dans la durée du plan d'actions.

RÉSULTATS ATTENDUS

Mettre fin immédiatement à toute infraction constatée en matière environnementale sur les espèces protégées, et les milieux naturels.
Organisation du suivi des territoires notamment par la réalisation de tournées périodiques avec les brigades d'intervention (ONCFS, PNRM, DAFMAR etc...)
Opération d'information lors de manifestations locales.

INDICATEURS DE RESULTATS

Tableaux de bord :

- du nombre de procès-verbaux établis par l'ensemble des services (DIREN, DDE, ONF, etc)
- des mesures d'urgence : arrêté interruptif des travaux (maires), intervention du Procureur de la République (comparution immédiate etc.)
- des décisions de justice du TGI et du Tribunal Administratif (DPM)



FICHE ACTION N°14 :

Mettre en place un observatoire des cétacés

FINALITÉ

Etudier et suivre les populations de cétacés et de tortues marines fréquentant les eaux de la Martinique.

RÉFÉRENCES LOCALES

Etudes 2004 Sepanmar.

CONTENU DE L'ACTION

Poursuivre les programmes PELAGOS et TORTUES menés par l'association SEPANMAR.

Soumettre régulièrement les orientations de ces programmes au CSRPN.

Diffuser l'information en mettant les rapports d'étude :

- A la disposition du public au centre de documentation de la DIREN.
- En téléchargement sur le site internet de la DIREN.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilotes : DIREN, SEPANMAR.

Partenaires : CSRPN, Conseil régional, etc.

MOYENS

- Mobilisation des subventions d'Etat, FEDER, collectivités...

ÉCHÉANCES

Action déjà en place.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Meilleure connaissance des cétacés et des tortues marines de Martinique.
- Mise en place d'un sanctuaire des cétacés (voir fiche 29).

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Rapports d'étude annuels et documents à la disposition du public.



FICHE ACTION N°15 :

Evaluer et encadrer la réintroduction d'espèces animales et végétales

FINALITÉ

Disposer des informations scientifiques pour envisager la réintroduction d'espèces animales et végétales

RÉFÉRENCES LOCALES

ORGFH (2004)

CONTENU DE L'ACTION

Certaines espèces présentes de par le passé à la Martinique existent ailleurs dans le milieu naturel des îles voisines ou dans des établissements de sauvegarde. Il est envisageable après avoir mené les études scientifiques nécessaires de les réintroduire dans les biotopes martiniquais si toutes les conditions sont réunies pour garantir le succès de telles opérations. L'action vise donc à évaluer de telles réintroductions comme pour le lamantin ou les reptiles (lézard scinque, crapaud de la Dominique...) par le biais d'études présentant l'état du biotope receveur, les besoins de l'espèce, les garanties de son épanouissement.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilotes : DIREN, Universités

Partenaires : CBAF, Conseil régional, Conseil général, ONCFS, Muséums, associations, privés ...

MOYENS

Subventions d'études techniques

ÉCHÉANCES

2005-2010

RÉSULTATS ATTENDUS

Disposer des informations nécessaires pour évaluer les problématiques de réintroduction

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre d'études relatives aux espèces visées par la réintroduction et répondant aux interrogations posées



FICHE ACTION N°16 :

Finaliser la typologie et réaliser un atlas des habitats terrestres

FINALITÉ

Maintenir la diversité des habitats.

RÉFÉRENCES LOCALES

Typologie des habitats
ORGFH

CONTENU DE L'ACTION

L'action vise à finaliser une typologie qui sera cartographier de manière à posséder un outil de gestion et de suivi des espaces naturels.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : DIREN
Partenaires : Maison de la Télédétection de Montpellier, Antenne Martinique du CBAF.

MOYENS

Budget investissement DIREN, collecte d'information par les agents DIREN et associatifs.

ÉCHÉANCES

Action continue, cartographie réalisée début 2005.

RÉSULTATS ATTENDUS

Cartographie des milieux naturels, typologie stabilisée, intégration des données au SIG DIREN, tableau de bord pour un suivi régulier de cette cartographie.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Pourcentage du territoire couvert par cette cartographie et actualisation des couches.



FICHE ACTION N° 17 :

Continuer le suivi des récifs coralliens

FINALITÉ

Disposer de données scientifiques sur l'état de santé des récifs coralliens de la Martinique, et évaluer son évolution.

RÉFÉRENCES LOCALES

Comité local IFRECOR.
Association OMMM.

CONTENU DE L'ACTION

Poursuivre le programme « IFRECOR/Acquisition de connaissances » mené par l'association OMMM.

Soumettre régulièrement les orientations de ce programme au Comité local IFRECOR.

Diffuser l'information en mettant les rapports d'étude :

- A la disposition du public au centre de documentation de la DIREN.
- En téléchargement sur le site internet de la DIREN.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilotes : DIREN, OMMM.

Partenaires : tous les membres du comité local IFRECOR

MOYENS

- Mobilisation des subventions d'Etat.
- Mobilisation des subventions FEDER

ÉCHÉANCES

Action déjà en place.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Meilleure connaissance des coraux de Martinique.
- Mise en place d'aires marines protégées pour les coraux (voir fiche 22).

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Rapports d'étude annuels réalisés. Documents à la disposition du public.



FICHE ACTION N°18 :

Réaliser une cartographie des biocénoses marines

FINALITÉ

Disposer de données scientifiques sur la répartition, la composition et l'état de santé des biocénoses marines de l'ensemble du pourtour côtier Martinique, de 0 à 30 m de profondeur.
Intégrer ces données sous format SIG.

RÉFÉRENCES LOCALES

Ce projet a déjà fait l'objet de plusieurs études de faisabilité, dans le cadre du plan d'actions IFRECOR. Il en est l'aboutissement.

CONTENU DE L'ACTION

Le travail s'organise selon quatre phases :

- ❶ Bathymétrie numérisée et géoréférencée.
- ❷ Photographies aériennes et définition des grands ensembles, de 0 à 10 m de profondeur.
- ❸ Sonar latéral et définition des grands ensembles, de 0 à 30 m de profondeur.
- ❹ Expertises biologiques : nature, composition et état de santé des biocénoses.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilotes : DIREN, BRGM.

Partenaires : OMMM, UAG, tous les membres du comité local IFRECOR.

MOYENS

- Mobilisation des subventions d'Etat.
- Mobilisation des subventions FEDER.

ÉCHÉANCES

- Bathymétrie : réalisé en 2004.
- Photographies aériennes : 2005/2006.
- Sonar latéral : 2005/2006.
- Expertises biologiques : ce travail très long et fastidieux sera réalisé secteur par secteur, en fonction des opportunités (projets de réserves, inventaires ZNIEFF, contrat de baie, etc). En 2005, la baie du Robert sera inventoriée dans le cadre du projet LITEAU.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Meilleure connaissance des biocénoses marines de Martinique.
- Porté à connaissance des décideurs.
- Protection des secteurs à enjeux.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- Bathymétrie : réalisé.
- Photographies aériennes et sonar latéral : subventions engagées, travail réalisé.
- Expertises biologiques : superficie inventoriée ; taux de couverture.



FICHE ACTION N°19 :

Mettre en place une protection forte sur la mangrove de Génipa

FINALITÉ

Maintenir la biodiversité propre à l'écosystème mangrove.

RÉFÉRENCES LOCALES

SMVM, DOCUP 2000-2006 axe 10, Contrat de plan 2000-2006 article 11.

CONTENU DE L'ACTION

La baie de Génipa abrite un écosystème de mangrove exceptionnel par son étendue et sa maturité, qui assure plusieurs rôles :

- Rôle économique : zone d'élevage nécessaire au renouvellement des stocks de poissons, activités touristiques.
- Rôle écologique : habitat d'espèces sauvages, réservoir de biodiversité
- Rôle social : terrain de chasse (oiseaux) et de pêche (crabes, poissons).
- Rôle sanitaire, et de protection : épuration des eaux du bassin versant. Protection contre la houle et les cyclones

Elle est également menacée par les pollutions, les usages abusifs et les destructions directes. L'objectif de cette action est d'assurer la conservation de la mangrove de Génipa, par la mise en place d'une réserve régionale, et de mettre en place une gestion du milieu et des activités humaines qui s'y pratiquent.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilotes : Conseil régional

Partenaires : PNRM , DIREN communes concernées, ONF, DAF, DRAM, CRPMEM, CBAF, etc...

MOYENS

Réaliser une étude de faisabilité (périmètre, outil réglementaire, propositions de gestion).

Lancer les négociations.

Mettre en place la protection effective.

ÉCHÉANCES

2005 : étude de faisabilité.

2005 / 2006 : négociations et choix des modalités de protection.

2006 / 2007 : procédure réglementaire de mise en protection.

RÉSULTATS ATTENDUS

Protection et gestion de l'écosystème de la mangrove de Génipa : conservation des biotopes et des espèces qui y vivent.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Surface de mangrove protégée.



FICHE ACTION N°20 :

Suivre les zones de mangroves, en tant que masses d'eau de transition et en tant que formation forestière

FINALITÉ

Maintenir la biodiversité propre à l'écosystème mangrove

RÉFÉRENCES LOCALES

Etat des lieux du district hydrographique de la Martinique

CONTENU DE L'ACTION

L'étude « état des lieux du district hydrographique » a défini 4 masses d'eau de transition dont 3 qui englobent les principales mangroves de la Martinique : la mangrove de la rivière Lézarde, de la baie de Génipa et du Marin. Ces 3 masses d'eau de transition sont classées en RNABE c'est à dire en risque de non atteinte du bon état d'ici 2015. Celles-ci nécessiteront un délai ou des actions supplémentaires pour respecter les objectifs de la DCE (directive cadre européenne sur l'eau ». Elles doivent être suivies par des contrôles opérationnels.

L'ensemble des autres mangroves doivent être suivies dans un cadre qui reste encore à définir

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilotes : DIREN et office départemental de l'eau.

Partenaires : Conseil Général, Conseil Régional, IFREMER, CBAF ...

MOYENS

Mise en place de contrôle opérationnel sur les mangroves définies comme des masses d'eau de transition

ÉCHÉANCES

Pour les masses d'eau de transition,

2005 : définition du réseau de mesures et des paramètres à suivre notamment la chlorophylle A

2006-2007 : mise en place du réseau de mesures

RÉSULTATS ATTENDUS

Définition de programme de mesures d'ici 2008

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Respect des échéanciers



FICHE ACTION N°21 :

Mettre en place des aires marines protégées pour les coraux

FINALITÉ

Maintenir la biodiversité propre à l'écosystème corallien.

RÉFÉRENCES LOCALES

SDAGE objectif 3.4, SMVM.

CONTENU DE L'ACTION

Dans un rapport publié le 6 décembre 2004, des experts internationaux ont établi que 70 % des récifs coralliens de la planète, un écosystème vital pour les océans, sont menacés ou détruits. Les pollutions, les rejets de matière en suspension, les destructions directes, la surpêche, l'urbanisation du littoral et le réchauffement climatique sont notamment mis en cause.

Ce rapport fait également état des bons résultats obtenus en Australie et aux USA (Hawaï, Floride) en termes de protection de ces récifs contre les agressions : les coraux se régénèrent et l'ensemble de l'écosystème se repeuple.

La Martinique n'est pas épargnée par ce mouvement de dégradation mondiale. Parmi les nombreuses mesures de sauvegarde mises en œuvre (réduction des pollutions, gestion durable de la pêche côtière, limitation des matières en suspension, etc), la protection active de récifs particulièrement riches est une priorité.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilotes : DIREN et DRAM

Partenaires : Conseil régional, PNRM, CRPMEM....

MOYENS

Moyens d'études.

ÉCHÉANCES

2005 : débat au sein du comité local IFRECOR.

2005 / 2006 : études de faisabilité.

2006 / 2007 : négociations, choix des modalités de protection, procédures réglementaires de mise en protection.

RÉSULTATS ATTENDUS

Protection et gestion des écosystèmes récifaux coralliens : conservation des biotopes et des espèces qui y vivent.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Identification du ou des sites retenues (concertation et études terminées)

Surface d'aire marine protégée



FICHE ACTION N°22 :

Mettre en place un réseau de Réserves Biologiques Domaniales

FINALITÉ

Maintenir tout la diversité des habitats des forêts publiques

RÉFÉRENCES LOCALES

Engagement environnemental de l'ONF. Plan de gestion des massifs.

CONTENU DE L'ACTION

Mise en place dans une démarche partenariale, d'un réseau de Réserves Biologiques Domaniales qui à terme devrait s'étendre sur 5 800 ha. Ex Montagne Pelée sur 2 300 ha Pitons du Carbet sur 3 300 ha.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : ONF

Partenaires : Département, Région, DIREN, CSRPN, CBAF, Comité de pilotage des RBD...

MOYENS

Interne ONF et Financements complémentaires Etat Région Département.

ÉCHÉANCES

1ere réserve : massif de la Montagne Pelée fin 2005.

Fin du programme : 2008.

RÉSULTATS ATTENDUS

Mise en place effective des RBD, élaboration de plan de gestion validés, suivi de ces plan de gestion.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre d'ha mis en RBD, et gérés selon un plan de gestion validé.



FICHE ACTION N°23 :

Mise en place d'une réserve naturelle sur Sainte-Anne

FINALITÉ

Maintenir la biodiversité

RÉFÉRENCES LOCALES

Agenda 21/Charte de l'environnement. ZNIEFF

CONTENU DE L'ACTION

Ciblé par plusieurs actions de protection du patrimoine naturel, le littoral Atlantique de la commune de Sainte-Anne, de la plage des Salines jusqu'à la baie des anglais, constitue un ensemble à haute valeur biologique, écologique et géologique. Cette action de mise en réserve consiste donc à synthétiser les diverses mesures déjà effectives sur le site (acquisition par le CELRL, FDL, Réserve de chasse) en un statut permettant une gestion équilibrée, participative à l'égard des collectivités locales et des acteurs associatifs locaux, et cohérente. Il s'agit donc de s'appuyer sur la nouvelle réglementation en matière de mise en place de Réserve naturelle régionale pour mettre en place une protection de qualité sur cet espace remarquable.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : Conseil Régional

Partenaires : Commune de Sainte-Anne, DIREN, ONF, PNRM, CSRPN, CELRL, AMEPAS...

MOYENS

Moyens d'étude (déjà budgété sur la charte de l'environnement et le contrat de parc)..

Mise en place de la concertation.

ÉCHÉANCES

Etudes et concertation en 2005. Passage en CSRPN du projet de réserve. Délibération régionales pour la mise en place de la Réserve. Vote des budgets d'investissement pour la mise en place.

Objectif de mise en réserve 2007

RÉSULTATS ATTENDUS

Mise en place d'une Réserve Naturelle Régionale et d'un gestionnaire compétent doté de moyens cohérents

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Surface concernée par la réserve, plan de gestion approuvé.



FICHE ACTION N°24 :

Faire évoluer certaines ZNIEFF terrestres vers une protection plus forte de type APB

FINALITÉ

Maintenir la diversité des habitats.

RÉFÉRENCES LOCALES

Programme ZNIEFF, POS, PLU, SCOTTS, SAR-SMVM.

CONTENU DE L'ACTION

Faire passer, sur les espaces prioritaires identifiés par le programme ZNIEFF, des statuts de protection de type Arrêté de Protection de Biotope ou Réserve Régionale.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : DIREN pour le APB, Région pour les Réserves Régionales
Partenaires : CBAF, ONCFS, CSRPN, MNHN, MEDD

MOYENS

Interne DIREN ou Région.

ÉCHÉANCES

Mise en place de 7 APB courant 2005,. Hiérarchisation par le CSRPN de nouveaux projets d'APB ou de réserves.

RÉSULTATS ATTENDUS

Mise en place effective des APB, ou de réserves. Gestion programmée de ces espaces.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre de ZNIEFF protégées.



FICHE ACTION N°25 :

Renforcer la protection des îlets remarquables

FINALITÉ

Conserver la richesse écologique et les paysages des îlets les mieux préservés.
Gérer les usages et la fréquentation du public.

RÉFÉRENCES LOCALES

Etude GEODE sur 24 îlets de Martinique, 1999.

CONTENU DE L'ACTION

Poursuivre l'effort de protection des îlets de Martinique :

- Mise en place de nouveaux Arrêté de Protection de Biotope : îlets Thierry, Ramiers et Chancel (protection écologique).
- Inscription des îlets sous APB au titre des sites inscrits (protection paysagère).
- Poursuivre la tenue annuelle ou bisannuelle de comités de suivi des îlets.
- Renforcer la gestion, la surveillance et les actions de police. Associer et impliquer les collectivités dans cet effort.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilotes : DIREN.

Partenaires : ONF, communes, associations, conservatoire botanique, CSRPN, etc.

MOYENS

Cette action consiste surtout à mettre en œuvre des actions administratives.
Moyens de communication (panneaux d'information)

ÉCHÉANCES

- APB Thierry : signé en janvier 2005.
- APB Ramiers et Chancel : à finaliser en 2005.
- Inscription des îlets au titre des paysages 2005/2007.
- Comités de suivi des îlets et gestion : action déjà en place, à poursuivre.

RÉSULTATS ATTENDUS

Conservation du patrimoine écologique et paysager de la Martinique.
Attrait touristique de la région martiniquaise.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre d'îlets protégés (APB, Inscription).



FICHE ACTION N°26 :

Poursuivre les inventaires ZNIEFF marines et terrestres

FINALITÉ

Maintenir la diversité des habitats.

RÉFÉRENCES LOCALES

Programme ZNIEFF du CBAF et programme ZNIEFF Mer de l'OMMM.
Avis et validation de programme du CSRPN du 20 octobre 2004

CONTENU DE L'ACTION

Poursuivre les inventaires ZNIEFF et moderniser les anciennes ZNIEFF.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : DIREN
Partenaires : CBAF, OMMM, CSRPN, MNHN.

MOYENS

Budget d'investissement du MEDD pour les ZNIEFF Terre et Mer

ÉCHÉANCES

Programme annuel de 5 inventaires terrestre (modernisation et nouveaux inventaires). Programme annuel de 5 inventaires marins (uniquement nouveaux inventaires concentrés sur les grandes Cayes de Sainte Luce dans le cadre d'une meilleure connaissance de cet espace jugé prioritaire)

RÉSULTATS ATTENDUS

Base d'environ 5 zones décrites ou modernisées par an en terrestre, 3 à 5 à décrire annuellement en zone marine.
Sur le domaine terrestre, le résultat à moyen terme est la réalisation de l'ensemble du programme validé en CSRPN (61 zones terrestres, 14 zones marines)

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre de ZNIEFF décrites et modernisées validées terre;
Surfaces terre inventoriées ;
Nombre de ZNIEFF décrites et modernisées validées mer;



Surfaces mer inventoriées ; FICHE ACTION N°27 :

Mettre en place une typologie des zones humides de la Martinique et orienter les zones les plus remarquables et caractéristiques vers des protections fortes ou des plans de gestion

FINALITÉ

Maintenir la diversité des habitats

RÉFÉRENCES LOCALES

Etude pour l'inventaire des zones humides de la Martinique en cours, SDAGE

CONTENU DE L'ACTION

Il s'agit dans le cadre de l'inventaires des zones humides de proposer une typologie de ces milieux adaptée au milieu tropical et de hiérarchiser les zones humides au niveau patrimonial, fonctionnel et en fonction de leur vulnérabilité pour dans un 2^{ème} temps orienter les zones les plus remarquables vers des protections fortes ou des plans de gestion.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilotes : DIREN, PNRM, ODE
partenaires : collectivités locales et territoriales, CSRPN, CBAF

MOYENS

En fonction des résultats de l'étude inventaire, programmer l'élaboration de protection ou de plans de gestion les zones humides à plus forts enjeux

ÉCHÉANCES

Fin inventaire, proposition de typologie, et hiérarchisation : fin 2005 début 2006
2007 : début de mise en œuvre de procédures pour aboutir à des protections ou des plans de gestion.

RÉSULTATS ATTENDUS

Meilleure prise en compte et protection des zones humides de la Martinique

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Réalisation de la typologie
Nombre de zones supplémentaires bénéficiant d'une protection ou d'un plan de gestion.



FICHE ACTION N°28 :

Créer un sanctuaire marin des Petites Antilles pour la protection des cétacés

FINALITÉ

Protéger les cétacés et leurs habitats contre toutes les causes de perturbation : pollutions, bruits, captures et blessures accidentelles, dérangements, etc.

RÉFÉRENCES LOCALES

Projet de plan d'actions pour la protection des mammifères marins dans la Caraïbe. Ce plan d'action est un souhait des pays signataires du protocole SPAW et de la convention de Cartagena dans le cadre du Programme pour l'Environnement des Caraïbes (PEC). Le Centre d'Activités Régional pour le protocole SPAW (CAR/SPAW) hébergé par la France en Guadeloupe est chargé de coordonner l'élaboration de ce plan d'action avec les ONG, experts et gouvernements concernés.

CONTENU DE L'ACTION

Un projet de sanctuaires pour les cétacés dans les Antilles françaises, porté par l'association Eastern Caribbean Environmental Awareness (ECCEA), a reçu un avis favorable du Ministère des affaires étrangères et du Ministère de l'écologie et du développement durable.

Il est établi sur le modèle du sanctuaire de Méditerranée (France / Italie), mais avec la seule participation de la France. Dans un deuxième temps, il est prévu que ce sanctuaire soit étendu à d'autres Etat de la Caraïbe, en s'appuyant sur le CAR/SPAW dans le cadre du plan d'actions pour les mammifères marins (actuellement en projet).

L'objectif de la présente fiche-action est d'assurer une prise en main du dossier par l'administration, locale et centrale, afin de le voir aboutir réglementairement pour la partie française. Pour cela les partenaires locaux devront faire une requête écrite officielle auprès du Ministère des affaires étrangères – requête accompagnée d'un plan de gestion.

L'extension du sanctuaire aux autres Etat de la Caraïbe sera coordonnée par le CAR/SPAW.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilotes : ECCEA, DIREN Martinique et Guadeloupe.

Partenaires : CAR/SPAW, DRAM Martinique et Guadeloupe, Ministère des affaires étrangères, Ministère de l'écologie et du développement durable, Marine nationale, Conseil régional, PNRM, CSRPN etc

Avec le concours de scientifiques spécialistes des Cétacés, notamment pour l'élaboration du plan de gestion.

MOYENS

Moyens d'études.



ÉCHÉANCES

2005 : mobilisation des partenaires locaux.

2005 / 2006 : élaboration et négociation du projet de sanctuaire en termes de périmètre et de plan de gestion.

2006 / 2007 : transmission au Ministère des affaires étrangères, et procédures réglementaires de mise en protection.

RÉSULTATS ATTENDUS

Conservation de la biodiversité des cétacés.

Protection de leurs habitats.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Sanctuaire finalisé, surfaces concernées.



FICHE ACTION N°29 :

Acquérir de nouveaux espaces naturels par l'achat de terrains privés ou communaux

FINALITÉ

Maintenir la diversité des habitats

RÉFÉRENCES LOCALES

Orientation du CEL approuvés par le conseil des rivages.

Orientation du conseil général.

Carte des espaces naturels d'intérêt patrimonial classés selon leur vulnérabilité nécessitant une protection (CBAF)

CONTENU DE L'ACTION

L'acquisition de terrains par le CEL ou le Conseil Général, constitue un moyen d'extraire de la pression foncière des sites naturels d'intérêt (Espaces remarquables du littoral, APB, ZNIEFF, Sites classés ...). En relation avec l'action 32 « réaliser un schéma général de gestion des espaces naturels à protéger », il conviendra de réaliser un catalogue des sites d'intérêt sur lesquels devront prioritairement se porter les acquisitions, de mettre en œuvre ces acquisitions, et de définir pour chacune d'elle un plan de gestion et des conventions de gestion avec les collectivités concernées et l'ONF pour les sites qui le concerne.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : CEL ou Conseil Général

Partenaires : Région, DIREN, Communautés de communes, communes, associations...

MOYENS

Les moyens mobilisés pour les acquisitions sont énormes. A titre d'exemple l'acquisition de 111 ha par le CEL sur le Prêcheur/anse couleuvre s'élève à plus de 552 000€ pour 171 ha.

Perspectives 2005-2010 : 1,5 M€

ÉCHÉANCES

2005 à 2010.

RÉSULTATS ATTENDUS

Amener des terrains naturels sensibles sous maîtrise foncière « publique ».

Gestion effective de ces espaces.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre d'ha acquis. Nombre d'ha gérés.



FICHE ACTION N°30 :

Préserver les zones naturelles des 50 pas géométriques

FINALITÉ

Maintenir la diversité des habitats

RÉFÉRENCES LOCALES

SAR/SMVM
Programme d'Action Stratégique de l'Etat

CONTENU DE L'ACTION

Les zones naturelles représentent encore 2/3 de la zone naturelle des 50 pas. L'objectif est de préserver ces espaces naturels.

- Renforcer les protections existantes sur les espaces naturels
- Mettre en œuvre des conventions de gestion sur les espaces littoraux naturels (entre le CEL, l'ONF et les communes concernées).
- Assurer la reconquête des zones naturelles du littoral (nouvelles plantations sur les espaces dégradés, gestion plus rationnelle des stationnements, destruction des constructions illégales qui menacent l'intégrité de ces zones naturelles.
- Mettre en place un observatoire sur l'évolution des zones naturelles (à partir des orthophotos de 2000), et suivre cette évolution dans le temps.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : DDE DIREN
Partenaires : CEL, ONF, CSRPN, CBAF, Communes, Région, Département, associations ...

MOYENS

Moyens mobilisés dans le cadre de la convention nationale MEDD/ONF/CEL (40 000€/an)
Moyens ONF et CEL, TDENS (Conseil général), communes.

ÉCHÉANCES

2005 à 2010

RÉSULTATS ATTENDUS

Maintien des zones naturelles des 50 pas.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

% des zones naturelles des 50 pas par rapport à 2000.
Nombre de conventions de gestion mises en œuvre.
Nombre d'ha concernées par des mesures de protection de type APB ou réserves.



FICHE ACTION N°31 :

Réaliser un schéma régional des espaces naturels à protéger

FINALITÉ

Maintenir la diversité des habitats.

RÉFÉRENCES LOCALES

Inventaires Znieff. Etude GEODE sur 24 îlets de Martinique, 1999. SDAGE. SMVM. Charte du PNRM. Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux de 1999. Carte des espaces naturels d'intérêt patrimonial classés selon leur vulnérabilité nécessitant une protection (CBAF).

CONTENU DE L'ACTION

Elaborer un document permettant de recenser les espaces devant bénéficier de protections et précisant les protections les mieux adaptées, et indiquant une chronologie dans la mise en œuvre de ces protections..

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : DIREN
Partenaires : PNRM, CSRPN, CBAF, Associations, ONCFS, ONF, Fédération de chasse, DAF, CEL, Région, Département...

MOYENS

Moyens d'étude.

ÉCHÉANCES

2005 : mise en place du comité de pilotage. 2005-2006 : finalisation de l'étude, et validation par le CSRPN. .

RÉSULTATS ATTENDUS

Document stratégique permettant de guider et donner un cadre à la mise en œuvre des différentes protections.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Document approuvé.



FICHE ACTION N°32 : Réaliser l'atlas des paysages

FINALITÉ

Maintenir la diversité des paysages et la connectivité écologique

RÉFÉRENCES LOCALES

Préatlas des paysages : Regards sur les paysages Martiniquais (DIREN juin 2002)

CONTENU DE L'ACTION

- Identifier et caractériser les différentes unités paysagères de la Martinique
- Comprendre et expliquer leurs dynamiques d'évolution
- Proposer une stratégie de valorisation et décliner un programme d'actions par communes
- Communiquer les résultats auprès du public et des élus

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : PNRM, DIREN

Partenaires : Conseil Général, Conseil régional, SDAP, CAUE, CBAF, CSRPN, communautés de communes, ADUAM, ONF, DRAC, SAFER, chambre de commerce, chambre d'agriculture, Conservatoire du Littoral, communes.

MOYENS

100 000 € budgétés dans le cadre du contrat de parc.

ÉCHÉANCES

24 mois

RÉSULTATS ATTENDUS

Réalisation d'un atlas

Réalisation d'un plan de communication et de diffusion de l'atlas des paysages

Décliner l'atlas : ouvrages, chartes...

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- Livraison de l'étude
- Prise en compte des orientations et actions proposées dans les documents d'urbanisme
- Déclinaison de l'atlas : ouvrages, chartes, affiches...



FICHE ACTION N°33 : **Cataloguer les sites à protéger**

FINALITÉ

Maintenir la diversité des paysages et la connectivité écologique

RÉFÉRENCES LOCALES

SMVM. Charte du PNRM. Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux de 1999. Carte des espaces naturels d'intérêt patrimonial classés selon leur vulnérabilité nécessitant une protection (CBAF). ZNIEFF

CONTENU DE L'ACTION

- Identifier les sites. L'identification de ces sites servira à alimenter l'action 31 « Réaliser un schéma régional des espaces à protéger »
- Réaliser une étude paysagère des sites
- Réaliser un inventaire
- Mettre en place les procédures de protection

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : DIREN

Partenaires : PNRM, Conseil Général, Conseil régional, SDAP, CAUE, CBAF, CSRPN, communautés de communes, communes...

MOYENS

Moyens d'études.

ÉCHÉANCES

2005. Pour l'inventaire. De 2006 à 2010 pour les études et la mise en œuvre de protection.

RÉSULTATS ATTENDUS

Mise en place de mesures de protections

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- Inventaire
- Réalisation des études
- Protection



FICHE ACTION N°34 :

Mettre en place des plans de gestion des sites classés

FINALITÉ

Maintenir la diversité des paysages et la connectivité écologique

RÉFÉRENCES LOCALES

Plan de gestion du site classé des Versants ord ouest de la Montagne Pelée.

CONTENU DE L'ACTION

- Réaliser un diagnostic des sites de la Caravelle et des Mornes de la Pointe du Diamant
- Proposer un plan de gestion
- Proposer un programme d'actions

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : DIREN

Partenaires : PNRM, SDAP, CAUE, Région, Département, Associations, communautés de communes, communes...

MOYENS

Moyens d'étude (DIREN)

Moyens d'investissement en vue de la mise en œuvre des actions. (Europe, Etat, Région, Département, Communautés de communes ...)

ÉCHÉANCES

2005-2006 pour les plans d'action.

2006 à 2010 pour la mise en œuvre des actions.

RÉSULTATS ATTENDUS

Diagnostic du site depuis le classement. Mise en place d'actions de valorisation du site. Amélioration des conditions de fréquentation

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- Rendu de l'étude
- Mise en place de réunion de concertation avec présence des différents partenaires
- Réalisation des actions



FICHE ACTION N°35 :

Mettre en place des chartes paysagères

FINALITÉ

Maintenir la diversité des paysages et la connectivité écologique

RÉFÉRENCES LOCALES

Charte paysagère du sud-ouest

CONTENU DE L'ACTION

Réalisation de chartes paysagères dans certaines communes ou dans les communautés de communes de la Martinique.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : Communes ou communautés de communes

Partenaires : PNRM, DIREN, SDAP, CAUE, CG, CR...

MOYENS

Moyens d'études (Etat, Europe, Région, Département, Communes ou communautés de communes.)

ÉCHÉANCES

2007

RÉSULTATS ATTENDUS

Meilleure prise en compte du paysage dans les projets d'aménagements
Valorisation des paysages martiniquais

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre de chartes réalisées. Nombre de communes concernées ;



FICHE ACTION N°36 :

Mener des actions de formation et de sensibilisation sur le paysage

FINALITÉ

Maintenir la diversité des paysages et la connectivité écologique .

RÉFÉRENCES LOCALES

Préatlas des paysages : Regards sur les paysages Martiniquais (DIREN juin 2002)
Atlas en cours

CONTENU DE L'ACTION

Diffuser, communiquer dans les communes les résultats de l'atlas de paysages : conférences-débats dans les communes, plaquettes, affiches...
Décliner l'atlas sous forme de petits ouvrages sur les paysages de Martinique. Former des agents à la prise en compte des paysages dans les projets d'aménagement .
Informer, communiquer auprès du grand public, des élus sur l'importance de la prise en compte des paysages dans les projets d'aménagement (à partir de l'atlas des paysages , conférences-débats dans les communes, plaquettes, affiches...

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : PNRM, DIREN
Partenaires : Conseil Général, Conseil régional, SDAP, CAUE, communautés de communes...

MOYENS

Etat/ collectivités

ÉCHÉANCES

De 2005 à 2007.

RÉSULTATS ATTENDUS

Plan de communication et de diffusion de l'atlas des paysages. Elaboration d'un plan de formation et d'offres de formation à destination des services en charge du paysage.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Mise en place d'une conférence/débat dans chaque commune. Diffusion de plaquettes de communication. Mise en place d'une formation. Evaluation de la formation



FICHE ACTION N°37 :

Mettre en œuvre des actions de phytoremédiation

FINALITÉ

Dépolluer les boues de dragage par la technique de phytoremédiation : mettre en œuvre ce processus dans le cadre du curage de la baie du Marin, puis s'en servir comme d'un projet exemplaire pour l'étendre à d'autres sites.

RÉFÉRENCES LOCALES

Projet de curage de la baie du Marin.

CONTENU DE L'ACTION

Promouvoir l'utilisation de la technique de phytoremédiation dans le projet de curage de la baie du Marin, avec mise en place des suivis scientifiques. Lorsque le bien-fondé de cette technique sera démontré sur Le Marin, diffuser l'information en mettant les rapports d'étude à la disposition du public.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilotes : DIREN.
Partenaires : Commune, DAF, etc.

MOYENS

Participation aux réunions de définition du projet de curage de la baie du Marin.
Participation aux comités de pilotage des suivis scientifiques.

ÉCHÉANCES

Mise en œuvre de la technique : 2006/2007.
Suivis scientifiques : à poursuivre sur 10 ans minimum.

RÉSULTATS ATTENDUS

Promotion d'une technique écologique de concentration puis d'élimination des polluants (en centre de stockage).

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Surface plantées et volume de sédiments concernés. Documents : à la disposition du public.



FICHE ACTION N°38 :

Mettre en œuvre les contrats de baie de Fort de France et du Marin

FINALITÉ

Maintenir le bon fonctionnement des écosystèmes.

RÉFÉRENCES LOCALES

Etude préalable au contrat de baie de Fort de France, SDAGE.

CONTENU DE L'ACTION

Sur la base de l'état des lieux de la baie de Fort de France, déposer une candidature et un projet de contrat auprès du Comité de Bassin.
Conduire la même démarche sur la baie du Marin.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilotes : CACEM, communes du Marin et de Sainte-Anne,
Partenaires : DIREN, ODE, services de l'état et tous les acteurs de l'eau des bassins versants des baies considérées.

MOYENS

Moyens d'études

ÉCHÉANCES

Agrément du contrat de baie de Fort-de-France pour fin 2006.
Lancement Contrat de Baie du marin 2006.

RÉSULTATS ATTENDUS

Amélioration de la qualité du milieu des 2 baies.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Agrément des contrats
Mesure des paramètres physicochimiques des 2 baies.



FICHE ACTION N°39 : **Agir sur les sources de pollution**

FINALITÉ

Maintenir un bon fonctionnement des écosystèmes.

RÉFÉRENCES LOCALES

SDAGE, Etat des lieux du district hydrographique de la Martinique.

CONTENU DE L'ACTION

Mise en application des orientations fondamentales du SDAGE dans le cadre de la mise en oeuvre de la directive cadre européenne sur l'eau. L'amélioration des cours d'eau ayant un effet sur l'amélioration de leur fonctionnement écologique ainsi que celui des baies.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : MISE

Partenaires : Comité de bassin, Office Départemental l'eau, collectivité territoriales et locales, services de l'Etat, établissements publics. ..

MOYENS

DOCUP/CPER, FNDAE, FIDOM, FNADT.

ÉCHÉANCES

2009. Révision du SDAGE.

RÉSULTATS ATTENDUS

Amélioration de la qualité des milieux.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Mesure des paramètres physicochimiques et biologiques des milieux



FICHE ACTION N°40 :

Mettre en œuvre des actions visant à diversifier la ressource en eau en vue de respecter les débits réservés

FINALITÉ

Maintenir un bon fonctionnement des écosystèmes.

RÉFÉRENCES LOCALES

SDAGE.

CONTENU DE L'ACTION

Mettre en œuvre des études sur le potentiel des eaux souterraines afin de diversifier la ressource et de limiter les prélèvements sur les eaux superficielles notamment en période d'été pour respecter les débits réservés, et ainsi ne pas nuire au bon fonctionnement écologique des rivières.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilotes : MISE

Partenaires : Région, BRGM, DIREN, DAF, DSDS, ODE, collectivités.

MOYENS

DOCUP/CPER, financements par collectivités

ÉCHÉANCES

Mi-2006 : étude quantitative de la ressource en eau souterraine de la Martinique

Fin 2007 : étude qualitative de la ressource en eau souterraine de la Martinique

En cours essais locaux de forages, contrôle opérationnel des forages de la plaine du Lamentin

RÉSULTATS ATTENDUS

Amélioration de la biodiversité dans les rivières

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre de prises d'eau au droit desquelles le débit réservé est respecté

Mesure des paramètres physicochimiques et biologiques des milieux



FICHE ACTION N°41 :

Assurer un réseau d'observation de la qualité des eaux fiables dans le cadre de la DCE

FINALITÉ

Maintenir un bon fonctionnement des écosystèmes

RÉFÉRENCES LOCALES

Etat des lieux du district hydrographique de la Martinique

CONTENU DE L'ACTION

Il s'agit d'appliquer la directive cadre européenne sur l'eau en mettant en place les dispositifs requis pour le contrôle de surveillance et les contrôles opérationnels des masses d'eau définies par l'étude sur l'état des lieux du district hydrographique. L'organisation et le financement de ces dispositifs seront définis dans le cadre d'un schéma directeur des données sur l'eau (SDDE).

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilotes : DIREN,
Partenaires : office Départemental de l'eau, comité de bassin, Conseil général, CSP, IFREMER, BRGM.

MOYENS

DOCUP/CPER actuel , moyens à définir dans le cadre du prochain DOCUP/CPER

ÉCHÉANCES

Mi-2005 : présentation du projet de SDDE au Comité de Bassin
Début 2006 : début de mise en application du SDDE
Début 2007 : début du fonctionnement du programme de surveillance

RÉSULTATS ATTENDUS

Surveillance des masses d'eau

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Réseaux opérationnels



FICHE ACTION N°42 :

Mettre en œuvre une gestion de la ressource en eau à l'échelle des bassins versants

FINALITÉ

Maintenir un bon fonctionnement des écosystèmes.

RÉFÉRENCES LOCALES

SDAGE et Etat des lieux du district hydrographique de la Martinique.

CONTENU DE L'ACTION

Inciter les initiatives visant à gérer la ressource en eau à l'échelle des bassins versants dans le but de contribuer au bon fonctionnement des écosystèmes. Une première étude a débutée sur le bassin du Galion.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : office départemental de l'eau.

Partenaires : DIREN, comité de bassin, collectivités, acteurs locaux, collectivités, services de l'état ...

MOYENS

Moyens d'étude

ÉCHÉANCES

2005 rendu de l'étude sur le galion. Ce type de démarche sera amener à se développer sur d'autres bassins et pourraient donner lieu à la mise en place de SAGE.

RÉSULTATS ATTENDUS

Meilleure gestion de la ressource et par là des milieux aquatiques, meilleure prise en compte du risque inondation

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombres d'études, de plan de gestion, de SAGE



FICHE ACTION N°43 :

Définir un Indice Biologique Global Normalisé (IBGN)

FINALITÉ

Maintenir un bon fonctionnement des écosystèmes

RÉFÉRENCES LOCALES

SDAGE, directive cadre européenne sur l'eau

CONTENU DE L'ACTION

Il s'agit de définir des critères permettant d'apprécier la qualité biologique d'un milieu aquatique. A cet indice biologique en cours de finalisation en Martinique, est préféré par la directive un indice qualité basé sur des listes d'espèces : invertébrés, poissons, diatomées ou macrophytes.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : DIREN

Partenaires : université, Office départemental de l'eau...

MOYENS

Moyens d'études.

ÉCHÉANCES

Fin 2005 : finalisation de l'IBGN Martinique

Fin 2007 : détermination des listes d'espèces de référence du « très bon état » par type de masse d'eau.

RÉSULTATS ATTENDUS

Meilleure connaissance des milieux aquatiques de la Martinique

INDICATEURS DE RÉSULTATS

IBGN opérationnel.

Définition du très bon état des différents types de masses d'eau.



FICHE ACTION N°44 :

Mettre en place une réglementation de la pêche en eau douce

FINALITÉ

Maintenir un bon fonctionnement des écosystèmes

RÉFÉRENCES LOCALES

SDAGE

CONTENU DE L'ACTION

Evaluer l'intérêt d'une réglementation et la tester sur certaines rivières de Martinique dans le but d'encadrer la pression de pêche et d'améliorer la qualité biologique des cours d'eau.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilotes : DAF

Partenaires : DIREN, Fédération de pêche, CSP, ONCFS, PNRM, Communes...

MOYENS

Mission CSP

ÉCHÉANCES

Fin 2007 début d'une expérimentation.

RÉSULTATS ATTENDUS

Réglementation progressive de la pêche, reconquête des milieux. Amélioration de la qualité biologique

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Mesure IBGN des rivières



FICHE ACTION N°45 : **Réaliser un schéma de vocation piscicole**

FINALITÉ

Maintenir un bon fonctionnement des écosystèmes

RÉFÉRENCES LOCALES

SDAGE

CONTENU DE L'ACTION

Cette action est étroitement liée à l'action n°44, et en est un préalable. Il s'agit dans une 1^{ère} phase de réaliser un état des lieux des cours d'eau de la Martinique ainsi qu'une enquête qualitative sur les perceptions, attentes et comportement qu'on les utilisateurs de ces milieux.

La 2^{ème} phase consiste à définir un plan de gestion des cours d'eau (en matière de préservation, de restauration et de mise en valeur piscicole) et en corollaire les modalités de la mise en place d'une réglementation de la pêche

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : Comité de Bassin

Partenaires : DAF, DIREN, Fédération de pêche, Office Départemental de l'Eau, Collectivités...

MOYENS

Moyens d'étude.

ÉCHÉANCES

1^{ère} phase programmée pour démarrer au 1^{er} semestre 2005

Fin 2007 : réalisation du schéma.

RÉSULTATS ATTENDUS

Amélioration de la qualité des cours d'eau, développement du loisir pêche, reconquête des milieux.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Schéma réalisé.



FICHE ACTION N°46 :

Réaliser des actions de sensibilisation et de formation pour optimiser les travaux d'entretien de rivière en vue de respecter les écosystèmes aquatiques

FINALITÉ

Maintenir un bon fonctionnement des écosystèmes.

RÉFÉRENCES LOCALES

SDAGE

CONTENU DE L'ACTION

Mettre en place ou inciter à la mise en place de formation à l'intention des techniciens et élus pour développer des techniques d'entretien plus favorables aux milieux.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilotes : DDE, Conseil Régional

Partenaires : DAF, DIREN, UAG, Collectivités, PNRM, organismes de formation, CNFPT, CBAF. ...

MOYENS

Moyens de formation.

ÉCHÉANCES

En continu, une formation tous les 2 ans.

RÉSULTATS ATTENDUS

Sensibilisation des acteurs.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre d'agents formés.



FICHE ACTION N°47 : Stopper l'impact des carrières sur les écosystèmes aquatiques

FINALITÉ

Maîtriser les rejets des industries d'extraction de matériaux, notamment en terme de matières en suspension.

RÉFÉRENCES LOCALES

SDAGE mesure 59.

CONTENU DE L'ACTION

- Amélioration du traitement des eaux de process.
- Sensibilisation des exploitants : qualité et quantité des rejets, respect des exigences réglementaires.
- Renforcement du programme de mise en conformité progressive des carrières (plan en action depuis 2000).
- Achèvement et mise en œuvre du schéma départemental des carrières.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilotes : DRIRE.
Partenaires : DIREN, associations, etc...

MOYENS

Mise au point de filières adaptées de traitement des eaux de process : 75 000 €minimum.
Sensibilisation et formation : 15 à 20 000 €
Schéma départemental des carrières.

ÉCHÉANCES

Non précisé.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Ecosystèmes aquatiques, marins en particuliers, non étouffés par les matières en suspension.
- Protection des épaves de Saint-Pierre (qui sont progressivement ensevelies).

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre d'actions de formation-sensibilisation réalisées. Nombre d'installations conformes / nombre total d'installations.



FICHE ACTION N°48 :

Conforter le fonctionnement des diverses instances de concertations : Comités ORGFH, CSRPN, IFRECOR, Comité de Bassin, Commission des sites

FINALITÉ

Mobiliser tous les acteurs

RÉFÉRENCES LOCALES

CONTENU DE L'ACTION

Les instances désignées sont des lieux d'échanges et de mise à dispositions d'informations vers divers publics. Dans ces diverses instances il s'agira de veiller à apporter le plus largement possible l'information relative au thème biodiversité, de manière claire et synthétique (supports papiers).

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : DIREN

Partenaires : l'ensemble des participants des différentes commissions.

MOYENS

Pas de moyens financiers particuliers, si ce n'est la production de documents.

ÉCHÉANCES

2005 à 2010.

RÉSULTATS ATTENDUS

Sensibilisation des différents acteurs à la biodiversité et aux enjeux afférents.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre de comités réunies

Nombre de sujets relatifs à la biodiversité.



FICHE ACTION N° 49 :

Mettre en place un comité des gestionnaires de RN, PNRM, APB, RBD, RDD, ...

FINALITÉ

Mobiliser tous les acteurs

RÉFÉRENCES LOCALES

Pas de référence

CONTENU DE L'ACTION

L'objectif de cette action est de parvenir à mettre en œuvre un véritable comité des gestionnaires des espaces naturels protégés de Martinique afin de mettre en cohérence les politiques d'intervention, les études, les pouvoirs de police, les actions de communication, les stratégies politiques ou encore les actions en justice.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : DIREN

Partenaires : CSRPN, ONF, CELRL, PNRM, Région, Département, Conservatoire botanique, CAR-SPAW...

MOYENS

Budget de fonctionnement de la DIREN et des établissements associés.

ÉCHÉANCES

2005-2006

RÉSULTATS ATTENDUS

Mise en place effective de ce comité des gestionnaires, synergie entre les différents acteurs. Mutualisation des moyens.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre de réunions du comité.

Etablissement d'un document définissant le réseau, les acteurs et les actions.

Tableau de bord des tous les espaces naturels protégés (statuts, surfaces, gestionnaires, documents de gestion en cours, études, stratégies, perspectives, ...)



FICHE ACTION N°50 : **Développer les démarches de management environnemental**

FINALITÉ

Mobiliser tous les acteurs.

RÉFÉRENCES LOCALES

Travail de l'ADEME, de la CCI, du PNRM sur les pré-diagnostic et diagnostics d'entreprise.

CONTENU DE L'ACTION

Il s'agit d'impulser au niveau des entreprises la prise en compte de l'environnement dans leur processus de production. Les entreprises de plus de 10 salariés sont traitées par la CCI, les moins de 10 salariés par le PNRM, avec l'appui de l'ADEME. A partir d'un travail de pré-diagnostic, l'entreprise accepte ou non de continuer vers un diagnostic qui permet d'arrêter les investissements nécessaires à améliorer l'impact sur l'environnement. L'entreprise pouvant aller vers la qualification Iso 14001. L'amélioration de la qualité des milieux (air, eau, sols) aura un impact positif sur la biodiversité.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : ADEME avec copilote CCI ou PNRM suivant la taille de l'entreprise.

Partenaires : Région, département, Communautés de communes, DIREN, ODE, FREDON, SMITOM, Jeune chambre économique, EDF...

MOYENS

Le Parc dans le cadre du Contrat de Parc prévoit 140 pré-diagnostic, 43 diagnostic environnementaux, et 9 diagnostic énergétique pour un montant de 148 250 € sur 3 ans

ÉCHÉANCES

2005 à 2010

RÉSULTATS ATTENDUS

Mise en place d'investissements, dans les entreprises visant à améliorer l'impact sur l'environnement. Effet bénéfique sur les biotopes environnants.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre de pré-diagnostic, de diagnostic, de qualifiés Iso 14001.

Nombre d'entreprises passée à l'action (investissements réalisées).



FICHE ACTION N°51 :

Promouvoir le respect des espaces naturels par ses usagers

FINALITÉ

Mobiliser tous les acteurs

RÉFÉRENCES LOCALES

Codes de bonne conduite de la réserve des îlets de St Anne (PNRM)

CONTENU DE L'ACTION

Il s'agit de réaliser, en concertation avec les différents collègues d'usagers de la nature, des codes de bonne conduite reprenant d'une part le règlementaire à respecter dans les espaces naturels et d'autre part le bon sens écocitoyen devant amener les usagers à prendre leurs responsabilités éclairées face à un patrimoine commun à partager et à respecter.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : DIREN. Un pilote par thématique sera désigné.

Partenaires : CSRPN, ONF, CELRL, PNRM, Région, Département, Conservatoire botanique, OMMM, SEPANMAR, Comité de Randonnées pédestre, Fédération départementale des chasseurs, acteurs économiques du secteur écotouristique, offices du tourisme, DDJS, ...

MOYENS

Budget de fonctionnement de la DIREN et des établissements associés.

ÉCHÉANCES

2005

RÉSULTATS ATTENDUS

Publication et diffusion des codes

INDICATEURS DE RESULTATS

Rédaction de codes de bonne conduite
Diffusion des codes (Nombre)



FICHE ACTION N°52 :

Estimer la valeur ajoutée de l'environnement dans la société martiniquaise

FINALITÉ

Reconnaître sa valeur au vivant.

RÉFÉRENCES LOCALES

Etude plongeurs de l'OMMM 2004.

CONTENU DE L'ACTION

Réaliser des études visant à quantifier, en matière économique, les retombées d'un environnement préservé. Par exemple toutes les activités sport nature.

Mettre en oeuvre une étude basée :

sur la méthode des coûts de transport (prix que l'individu est prêt à payer pour la protection d'espaces naturels d'après les dépenses monétaires et le temps qu'ils ont consacré à se rendre sur le site. Ex : réserve naturelle de la Caravelle).

sur la méthode « évaluation contingente » (ou l'on place les agents économiques sur le marché fictif du bien à évaluer pour connaître leur préférence individuel. Ex : évaluer l'observation des cétacés, l'observation des oiseaux sur les îlets de Sainte-Anne, la ponte des tortues...)

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : DIREN

Partenaires : PNRM, CEL, Associations, Région, Département...

MOYENS

Coût des études approximatifs : 20 000 €

ÉCHÉANCES

2005, puis 2010.

RÉSULTATS ATTENDUS

Estimation de la valeur de l'environnement qui pourra constituer un excellent support de communication vis à vis des acteurs de la Martinique.

Création d'un indicateur de suivi qui pourra permettre d'évaluer si l'on obtient une augmentation des valeurs attribués, dans le temps. Cela rendra compte de manière indirecte de la plus grande prise en compte de l'environnement par les martiniquais.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre d'étude réalisée.

Evolution des valeurs dans le temps.



FICHE ACTION N°53 :

Réaliser des actions de communication visant à sensibiliser les martiniquais à la richesse de leur patrimoine naturel

FINALITÉ

Reconnaître sa valeur au vivant

RÉFÉRENCES LOCALES

Nombreuses actions existent en Martinique (posters, affiches, dépliants, manifestations ...)

CONTENU DE L'ACTION

Faire découvrir aux martiniquais la richesse de la faune et de la flore, et les différentes espèces protégées de la Martinique. Faire prendre conscience des différentes sources de destructions et de leurs effets sur les milieux (pollutions, déchets, prélèvements illégaux d'espèces, introduction de nouvelles espèces aux détriments des espèces endémiques, altération des habitats naturels, conséquences de l'urbanisation sauvage sur les milieux....). Faire changer les comportements. Production de supports de communication : posters CITES, Echinoderme, flore protégée, faune aviaire...réalisation de dépliants informant les touristes, la population locale sur les bonnes conduites à tenir envers le patrimoine naturel. Réalisation d'un film qui sera diffusé dans les avions, aéroports concernant les bons comportements à adopter. Soutien aux initiatives locales menées par les associations. Soutien à une émission locale télévisée concernant l'information sur la biodiversité. Campagnes nationales (opérations mille défis, semaine du développement durable...)

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : DIREN

Partenaires : Associations, Service de l'Etat, Région, Département, PNRM, CBAF, Communautés de communes, CSRPN, ONCFS, Comite de bassin, ODE, médias...

MOYENS

Moyens financiers pour la réalisation de support (Europe, Etat, Région,, département, Communautés de communes ...)

ÉCHÉANCES

Action en continu

RÉSULTATS ATTENDUS

Population de la Martinique plus respectueuse de son environnement

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre de supports de communications diffusées. Nombre de personnes touchées. Mesure de l'évolution des changements de comportement par des enquêtes.



FICHE ACTION N°54 :

Définir une stratégie et un plan d'action régional d'éducation à l'environnement

FINALITÉ

Reconnaître sa valeur au vivant

RÉFÉRENCES LOCALES

Etude OMMM Plan de communication sur les coraux (2002). Enquête BVA 2003 dans le cadre du débat national sur l'eau (DIREN). Journée de rencontres sur la biodiversité 2004 (DIREN). Fiche d'action concernant l'éducation à l'environnement dans le Plan d'action stratégique de l'Etat (PASE)

CONTENU DE L'ACTION

Enquête portant sur l'analyse des attentes des martiniquais en matière d'éducation à l'environnement. Cette analyse sera finalisée par un plan d'actions avec le groupe de travail. Elle aura un volet spécifique biodiversité mais s'intégrera dans une démarche plus globale d'éducation à l'environnement.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : DIREN

Partenaires : Eco-civisme, autres associations de protection de l'environnement, Rectorat, CRDP, PNRM, Région, Département...

MOYENS

Moyens d'étude pour mener cette enquête, et bâtir le plan d'action. (Environ 30 000€)

ÉCHÉANCES

2006.

RÉSULTATS ATTENDUS

Cibler les publics et les thèmes de communication afin de rendre plus performante la communication sur la biodiversité.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Plan d'actions réalisé.



FICHE ACTION N°55 :

Réaliser des actions d'éducation à l'environnement auprès des scolaires

FINALITÉ

Reconnaître sa valeur au vivant

RÉFÉRENCES LOCALES

Pas de référence mais la circulaire du 8 juillet 2004 éducation nationale concernant l'introduction de l'éducation à l'environnement dans l'enseignement fixe le cadre.

CONTENU DE L'ACTION

Faire découvrir aux scolaires la richesse de la faune, de la flore, et des écosystèmes de la Martinique. Faire prendre conscience des différentes sources de destructions et de leurs effets sur les milieux (pollutions, déchets, prélèvements illégaux d'espèces, introduction de nouvelles espèces aux détriment des espèces endémiques, altération des habitats naturels, conséquences de l'urbanisation sauvage sur les milieux.....). Amener à faire changer leurs comportements .

Production de documents pédagogiques, livret d'information destiné aux collégiens de type « cahier de la nature », par exemple, visite de sites par les scolaires (itinéraires de découverte), animations en milieu scolaire, campagnes nationales (opérations mille défis, concours organisé auprès des scolaires.....)

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : Rectorat – CRDP - DIREN

Partenaires : ONF, ADEME, DAF, DDJS, PNRM, CBAF, Associations d'éducation à l'environnement , collectivités locales, Région, Département, communes, communautés de communes, ONCFS...

MOYENS

Support de communications à réaliser (à évaluer)

ÉCHÉANCES

2005 à 2010.

RÉSULTATS ATTENDUS

Prise de conscience du respect de l'environnement au niveau collectif et changement de comportement individuel .

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Production de supports de communication. Opérations labellisées « Mille défis pour la planète »

Enquête menée auprès des élèves et des professeurs concernant les changements de comportement des scolaires.



FICHE ACTION N°56 :

Communiquer sur les enjeux de l'environnement auprès des élus

FINALITÉ

Améliorer la prise en compte par les politiques publiques

RÉFÉRENCES LOCALES

Néant

CONTENU DE L'ACTION

Les élus sont confrontés à une multitude d'information, et doivent être au fait de tout. Afin de leur faciliter l'accès à l'information, cette action se propose d'adapter une communication spécifique à leur attention sur la biodiversité.

Elle pourra se faire dans le cadre de rencontres avec l'association des maires, ou bien par la création d'événement spécifique ou de divers types de support d'informations.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : DIREN

Partenaires : CIFELM, Association des maires, Région, Département, PNRM, CBAF, associations, CIFELM

MOYENS

Productions de documents d'information : 15 000 €

ÉCHEANCES

2005 à 2007.

RESULTATS ATTENDUS

Sensibilisation des élus aux enjeux de la biodiversité.

INDICATEURS DE RESULTATS

Nombre d'actions de communication réalisé.

% des élus concernés par ces actions.



FICHE ACTION N°57 :

Assurer la prise en compte de la biodiversité dans les différents documents de planification

FINALITÉ

Améliorer la prise en compte par les politiques publiques

RÉFÉRENCES LOCALES

CONTENU DE L'ACTION

Cette action passe par de la sensibilisation auprès des élus (fiche 56) mais aussi des martiniquais (fiches 54 et 55). Elle passe aussi par une meilleure connaissance du territoire et se nourrira donc des nombreuses études de connaissances lister dans cette stratégie. L'ensemble des connaissances et la mise à disposition des documents y afférents devront permettre à l'ensemble des martiniquais de considérer que les enjeux de maintien de la biodiversité ne se situent pas uniquement dans la commune voisine.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : Communes ou communautés de communes, CR
Partenaires : PNRM, DIREN, CG, CR...

MOYENS

Communautés de communes
CR

ÉCHÉANCES

Continu

RÉSULTATS ATTENDUS

Plus grande prise en compte de la biodiversité dans les documents de planification

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Prise en compte des espaces naturels dans les documents de planification (Surface)



FICHE ACTION N°58 :

Mettre en œuvre des agendas 21 ou charte de l'environnement

FINALITE

Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques.

REFERENCES LOCALES

Agenda 21 de la ville de Sainte-Anne.

CONTENU DE L'ACTION

Les agendas 21 sont des outils permettant la traduction opérationnelle du développement durable dans les politiques publiques. Ils sont mis en œuvre par les collectivités locales sur un territoire donné : communes, pays, département, région.

L'objectif de cette action est de mettre en œuvre plusieurs agendas 21 sur la Martinique, et d'intégrer au maximum dans ces documents la prise en compte de la préservation de la biodiversité. Au moins deux initiatives sont annoncées : ville de Ste Marie, Département.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote: DIREN avec un copilote qui est la collectivité concernée.

Partenaires : Région, Département, PNRM, services de l'Etat, CBAF, associations...

MOYENS

De 100 à 150 000€par Agenda 21.

ECHEANCES

2005 à 2010.

RESULTATS ATTENDUS

Prise en compte de la biodiversité dans les territoires concernées par la biodiversité.

INDICATEURS DE RESULTATS

Nombre d'agendas 21 finalisés.

Nombre d'actions prenant directement en compte la biodiversité.



FICHE ACTION N°59 : **Mettre en place des réseaux d'alertes**

FINALITÉ

Développer la connaissance scientifique et l'observation.

RÉFÉRENCES LOCALES

Néant.

CONTENU DE L'ACTION

Cette action a pour objet de permettre que les agressions aux écosystèmes soient détectées rapidement. Organiser la remontée d'informations, depuis les structures présentes sur le terrain (associations, clubs de plongée, collectivités, gardiens du PNRM, etc) jusqu'aux organismes officiels compétents pour traiter les problèmes. Cartographier les secteurs écologiquement sensibles. Lister, en fonction du secteur géographique et de la nature de l'agression, les organismes officiels compétents. Rédiger un document qui synthétise les données ci-dessus : sur tel secteur géographique, pour tel type d'agression, contactez tel organisme. Diffuser ce document aux structures de terrain susceptibles d'exercer une surveillance passive dans le cadre de leurs activités.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilotes : DIREN.

Partenaires : Tous les organismes officiels chargés de responsabilités environnementales, toutes les structures de terrain susceptibles d'exercer une surveillance passive dans le cadre de leurs activités.

MOYENS

Réalisation du document « Qui alerter ? » par un bureau d'études : 30 000 €

ÉCHÉANCES

2006-2007

RÉSULTATS ATTENDUS

Meilleure efficacité dans la surveillance du patrimoine naturel et la répression des infractions.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Document réalisé. Nombre de constats remontés.



V. ANNEXES

ESPACES PROTÉGÉS DE LA MARTINIQUE – ZNIEFF

Commune	Nom	Type de protection	Années de description	Surface	Type	Enjeux/Menaces
Diamant, Trois-Ilets	Morne Gardier – Morne du Riz	ZNIEFF	1989 - 1997	1000 ha	I et II	Enjeux majeur, fonds d'espèces exceptionnellement riche Chasse, urbanisation diffuse
Trinité	Morne de la Régale – Morne Batterie		1989 - 1999	100 ha	I	Espèces rares relictuelles du climax sempervirents saisonnier tropical Urbanisation diffuse
Sainte Anne	Morne Malgré tout		1989 - 2001	50 ha	I	Mornes calcaires du sud avec végétation rare et protégées associée Chasse, urbanisation diffuse
Sainte Anne	Morne Marguerite – Morne Manioc		1989 -1999	75 ha	I	Mornes calcaires du sud avec végétation rare et protégées associée Chasse, urbanisation diffuse
Sainte Anne	Morne Caritan – Morne Joli cœur		1989 - 1999	60 ha	I	Dernière forêt xérophile climacique Urbanisation diffuse
Anses d'Arlet	Cap Salomon		1989	300 ha	I	Station xérophile riche et diversifiée, ultime station pour <i>Tetrazygia angustifolia</i> Urbanisation diffuse
Trinité	Baie du Trésor		1989		Mer	Zone complexe et riche Pêche non sélective et pratiques destructrices des récifs, sédimentation
Anses d'Arlet	Cap Salomon		1989		Mer	Zone d'exceptionnelle richesse Pratiques de pêche et mouillage sauvage



Rivière-Pilote, Marin	Morne Aca	ZNIEFF	1990	69 ha	I	Forêt xérophile d'une richesse exceptionnelle Urbanisation diffuse
Marin, Vauclin	Macabou – pointe Macré		1991	274 ha	I et II	Grande diversité de milieux naturels et d'espèces végétales et animales. Urbanisation diffuse
Trinité	Mangrove du Galion		1991	15 ha	I	Dernière relique des forêts marécageuses à <i>Pterocarpus officinalis</i> en Martinique. Richesse faunistique Pollution, rupture d'équilibre hydraulique liée aux grands aménagements du secteur
Robert	Bois Pothau – Pointe Banane		1991 - 1997	268 ha	I et II	Formations végétales présentant de multiples faciès. Grande biodiversité. Urbanisation diffuse
Vauclin	Montagne du vauclin		1991	56 ha	I	Refuge biologique pour de nombreuses espèces méso-hygrophile dont <i>Eugenia gryposperma</i> , endémique stricte Urbanisation diffuse
Sainte Luce	Ravine St Pierre – Morne Préfontaine		1991	226 ha	I et II	Réservoir biogénétique faune flore. Nombreuses espèces rares. Urbanisation diffuse
Sainte Anne	Morne Belfond		1992	140 ha	I et II	Présence d'espèces végétales rares et protégées (comme <i>Gaiacum officinale</i>) et mangrove Pollution, envasement et Urbanisation diffuse
François	Rocher Leclerc		1992	39 ha	I	Présence d'espèces rares (<i>Sideroxylon foetidissimum</i> ou <i>Anthurium martinicense</i>)
Saint-Esprit	Bois la charles – Morne David		1992 et 1999	117 ha	I et II	Grande biodiversité, formation préclimacique richesse aviaire. Plusieurs projet d'urbanisation dense
François	Morne Valentin		1992	34 ha	I	Présence d'espèces végétales importante Urbanisation diffuse très pressente



Trois Ilets	La Bertrand	ZNIEFF	1992	10 ha	I	Relique forestière climacique à <i>Calyptranthes elegans</i> , unique station mondiale. Urbanisation diffuse
Prêcheur	Vallées de Anse Couleuvre et Anse Céron		1993	292 ha	I et II	Ensemble unique dans la Caraïbe de forêt sempervirente saisonnière tropicale.
Trois Ilets, Diamant	Morne des Pères		1993	306 ha	I et II	Forte biodiversité animale et végétale en relation avec la grande variété des milieux. Urbanisation diffuse
Robert, François	Pointe La Rose		1993	200 ha	I et II	Présence d'espèces végétales rares et mangrove Urbanisation diffuse
Rivière-Pilote, Marin	Rocher Zombi		1993	109 ha	I et II	Réservoir génétique de nombreuses espèces rares, grande diversité animale Urbanisation diffuse
Lorrain, Morne-Rouge	Morne Jacob		1993	1600 ha	I et II	Vaste et unique ensemble de forêt hygrophile climacique, refuge d'une faune riche et rare
Robert	Ilet Chancel		1993	80 ha	II	Avifaune, chiroptères, Iguane des Antilles, végétation allo-xérophile ; Pâturage, animaux domestiques, tourisme
Fort de France	Montgérald		1993	21 ha	I et II	Une des dernières reliques de forêt mésophile, unique en périurbain Pression d'urbanisation
Anses d'Arlet	Morne Genty-La croix		1994	133 ha	II	Formation forestière mésoxérophile relictuelle Urbanisation diffuse
Sainte Anne	Baie des Anglais		1994 –1999 - 2001	478 ha	II	Grande diversité des milieux, mangrove atlantique importante, avifaune très riche, ensemble remarquable Urbanisation diffuse
Saint-Esprit	Morne Monésie	1994	22.5 ha	II	Ecosystème boisé relictuel assez riche d'une relative rareté pour la moitié sud de la Martinique Urbanisation diffuse	



Lamentin, Saint Joseph	Fond Epingles		1994	3 ha	I	Assez grande richesse en espèces arborées et en lianes. Espèces rares et menacées, faune aviaire sédentaire Urbanisation diffuse
Schoelcher, Fort de France	Morne Bois d'Indes		1994	293.5 ha	II	Très grand intérêt patrimonial, forêt hygrophile et méso-hygrophile exceptionnelle.
Anses d'Arlet	Morne Bigot – Morne Léone		1994	97,3 ha	II	Forêt secondaire à versants à Hura crepitans (2 stations connues) Urbanisation diffuse
Diamant	Rocher du Diamant		1994		Mer	Formations coralliennes exceptionnelles Dégâts dus aux mouillages sauvages
Robert	Havre du Robert		1994		Mer	Nombreuses stations à formations coralliennes exceptionnelles Mouillages sauvages, pratiques de pêche destructrices, pollution terrigène
Anses d'Arlet, Diamant	Morne Larcher -Pointe du Diamant		1995	252 ha	I	Forêt xéro-mésophile remarquable, 2 esp. botaniques rarissimes (<i>Ternstroemia peduncularis</i> et <i>Xylosma buxifolium</i>) Urbanisation diffuse
Case Pilote, Bellefontaine	Morne Rose –Cap enragé		1995	410 ha	I	Ensemble dynamique forestier méso-xérophile de première importance, nombreuses espèces rares et protégées. Urbanisation diffuse et projets d'urbanisation dense
Trinité	Pointe Jean Claude et Pointe Bateau		1995	24 ha	I	Unique vestige de forêt littorale primaire sur pente Fréquentation et Urbanisation diffuse
Fonds Saint Denis	Montée du Grand Plateau et Morne à Liane		1995-1997	70 ha	I	Unique station connue de <i>Blepharocalyx eggersii</i> , et autres espèces rares.
Rivière-pilote, Marin	Morne Sulpice		1995	130 ha	I	Continuum territorial de formation forestière méso-xérophile à épilithes. Urbanisation diffuse
Saint-Joseph	Plateau Perdrix		1995 – 1998	153 ha	I	Forêt ombrophile tropicale exceptionnelle



Gros-Morne	Morne des Olives- Rivière Rouge	ZNIEFF	1995-1998	344 ha	I	Grande richesse spécifique en formation forestière ombrophile montagnarde. Intérêt exceptionnel
Anses d'Arlet	Morne Jacqueline		1997	94 ha	I	Formation forestière de type sempervirent saisonnier tropical inférieur xérique peu artificialisé à forte valeur anti érosive Urbanisation diffuse et projets d'urbanisation dense
Lorrain, Morne Rouge	Bois Jourdan		1997	448 ha	I et II	Formation forestière hygrophile montagnarde à évolution climacique, population prioritaire d'Iguana delicatissima Limite de pression agricole
Fort-de-France	Plateau Dumauzé		1997 -1999	94 ha	I et II	Ensemble de forêts ombrophile submontagnardes à sous ensemble climaciques
Anses d'Arlet	Morne Gallochat		1998	200 ha	I	Rare zone littorale continue de formation boisée semi-décidue tropicale à cortège d'espèces important. Urbanisation diffuse
Marigot	Bois Duhaumont		1998	44 ha	II	Unique station de forêt ombrophile tropicale submontagnarde installée en basse altitude à cortège végétal spécifique Pression agricole
Case Pilote, Morne Vert, Schoelcher	Morne Chapeau Nègre		1998	191 ha	I	Forêt ombrophile tropicale submontagnarde à Garcinia humilis.
Rivière-pilote	Morne Camp		1999-2001	154 ha	I	Cortège floristique des formations sempervirente tropicales saisonnières. Relief tourmenté donnant des complexes exceptionnels pour le sud. Chasse, pâturage et risques d'urbanisation diffuse.



Trinité	Pointe Rouge Caravelle		2001	113 ha	I	Relique forestière sempervirente saisonnière tropicale secondaire évoluée contenant quelques éléments relictuels du climax. Urbanisation diffuse
Fonds Saint Denis, Morne Vert	Morne Vert - Morne Eclair – Morne Diamant	ZNIEFF	2001	221	I	Unité géographique fortement accidenté à îlots hygrophile subclimaciques à <i>Pouteria multiflora</i> et formation hygromésophile secondaire âgée.



FORÊT SOUMISES AU RÉGIME FORESTIER

Commune	Nom	Type de protection	Plan de Gestion	Surface	Enjeux/Menaces
Ajoupa-Bouillon, Bellefontaine, Case-pilote, Fonds-Saint-Denis, Fort de France, Gros Morne, Lorrain, marigot, Morne Rouge, Morne Vert, Saint Joseph, Sainte Marie, Schoelcher	Forêt départementalo-domaniale des Pitons du Carbet	Forêt soumise	A paraître début 2004	6948 ha	Forte proportion de forêt naturelle. Potentialités importantes en espèces rares et du stade forestier terminal. Projet de réserve biologique sur les espaces les plus remarquables. Menaces : risque minime compte tenu de la difficulté d'accès.
Schoelcher	Forêt départementalo-domaniale des Anglais		Prévu pour 2005	108 ha	Potentialité faunistiques et floristiques importantes Menaces : risque minime compte tenu de la difficulté d'accès
Bellefontaine, Case-Pilote	Forêt départementalo-domaniale la Discorde	Forêt soumise	Prévu pour 2005	108 ha	Potentialité faunistiques et floristiques importantes Menaces : risque minime compte tenu de la difficulté d'accès
Sainte-Marie	Forêt départementalo-domaniale la Philippe		Prévu pour 2005	8 ha	Potentialité faunistiques et floristiques importantes Menaces : Site touristique relativement fréquenté
Ajoupa-Bouillon, Basse-Pointe, Grand'Rivière, Prêcheur, Macouba, Saint-Pierre	Forêt départementalo-domaniale de la Montagne Pelée		Révision prévue pour 2004-2005	2291 ha	Forte proportion de forêt naturelle. Potentialités importantes en espèces rares et du stade forestier terminal. Projet de réserve biologique sur l'ensemble de cette forêt. Menaces : risque minime compte tenu de la difficulté d'accès.
Robert	Forêt départementalo-domaniale de Pointe Savane		A paraître début 2004	26 ha	Potentialité faunistiques et floristiques importantes. Menaces : forêt soumise à une pression humaine sensible sur sa périphérie (constructions).



Marin, Sainte Anne, Rivière Pilote, Trois Ilets, Sainte Luce, Saint-Esprit, François	Forêt départementalo-domaniale du Sud	Forêt soumise	Révision prévue pour 2004	213 ha	Forêt secondaire à bonne potentialité de restructuration naturelle. Espace refuge pour la faune aviaire. Menaces : risque minime compte tenu de la situation géographique des cantons. Quelques sites soumis à une fréquentation soutenue.
Prêcheur, Grand' Rivière, Saint-Pierre, Carbet, Bellefontaine, Case Pilote, Lamentin, Ducos, Rivière Salée, Trois Ilets, Anses d'Arlet, Diamant, Sainte Luce, Marin, Sainte Anne, Vauclin, François, Robert, Trinité, Sainte Marie, Marigot, Lorrain, Basse Pointe, Macouba, Grand' Rivière	Forêt domaniale littorale		En attente d'une stabilisation foncière	1998 ha	Espace d'interférence entre les activités humaines et le littoral (mangrove ou milieu marin). Espace refuge pour la faune aviaire. Menaces : forêt soumise à de nombreuses convoitises et agressions. En cours de reboisement dans le cadre du DOCUP 2000-2006. Quelques sites souffrant de sur-fréquentation touristique et nécessitant un effort en matière de régénération.
Sainte Anne, François, le Marigot, le Lorrain, Basse-Pointe, Gros Morne, Saint Joseph, Fort de France, Fonds Saint Denis, Morne Rouge, Saint Pierre	Forêts départementales	Forêt soumise	Révision prévue pour 2004	1130 ha	Bonnes potentialités en espèces rares (faune et flore). Menaces : risque minime compte tenu de la situation géographique des cantons.
Prêcheur, Grand Rivière, Trinité, le Marin, Anses d'Arlet	Forêts du Conservatoire du Littoral		Prévu pour 2005	814 ha	Forêts secondaires à bonne dynamique de restructuration naturelle. Menaces : forêt soumise à une pression humaine sensible mais généralement maîtrisée grâce à la situation d'écart par rapport aux grands ensembles urbains ou à la situation géographique des cantons.



ESPACES PROTÉGÉS DE LA MARTINIQUE – RÉSERVES, APB

Commune	Nom	Type de protection	Date de mise en place de la protection	Surface	Enjeux/Menaces
Sainte-Anne	Ilets de Sainte-Anne	Réserve naturelle	Décret ministériel du 11 août 1995	5.57 ha	Grandes richesses ornithologiques, nombreux oiseaux qui nichent (Puffins, sternes, paille en queue..). Menacé par la présence de bateaux à proximité de l'îlet Hardy et de prédateurs (rats).
Trinité	Presqu'île de la Caravelle		Arrêté ministériel du 2 Mars 1976	517 ha	Préservation et conservation de la diversité biologique du milieu tropical sec. Protection du biotope de nombreuses espèces d'oiseaux dont le gorge blanche endémique. Menaces : fréquentation touristique en dehors des chemins balisés, risque de disparition du gorge blanche: dérangement, mangoustes. Erosion
Le Diamant	Ilet du Diamant	APB	Arrêté préfectoral du 1er mars 1994	5.79 ha	<u>Présence d'espèces rares (Couresse, et nombreux oiseaux qui viennent nicher : Pailles en queue, fous bruns, touaous, faux touaous, sternes, moines).</u> Disparition très probable de la couleuvre Couresse. Menaces : dérangement en période de nidification
Trinité	Forêt lacustre du Galion		Arrêté préfectoral du 15 janvier 1999	15 ha	Conservation du milieu utile aux espèces de mangle médaille et de figuier blanc. Menaces : Présence de la RN1, risque de pollution.
Sainte-Marie	Secteur Pain de sucre – Pointe Tenos		Arrêté préfectoral du 15 janvier 1999	20.65 ha	Colonie nicheuses de sternes de Dougall, et de sternes bridés. Menaces : dérangement par la fréquentation, prédation (rats).
Le Robert	Ilet Loup Garou		Arrêté préfectoral du 22 octobre 2003	0.54 ha	Colonies de sternes de Dougall Menaces : dérangement



Le Robert	Ilet Boisseau	APB	Arrêté préfectoral du 22 octobre 2003	1.91 ha	Avifaune (bécasseau)
Le Robert	Ilet La Grotte		Arrêté préfectoral du 22 octobre 2003	5.7 ha	Mûrier pays, avifaune (colibri, paruline jaune, viréo à moustache...) Menaces : îlet habité
Le Robert	Ilet Petite Martinique		Arrêté préfectoral du 22 octobre 2003	4.9 ha	avifaune (colibri, paruline jaune, élénie siffleuse...).
Le Robert	Ilet Petit Vincent		Arrêté préfectoral du 22 octobre 2003	0.62 ha	avifaune (colibri, paruline jaune, martin pêcheur à ventre roux...)
Le Robert	Ilet Madame		Arrêté préfectoral du 22 octobre 2003	2.86 ha	Mûrier pays, avifaune (colibri, paruline jaune, moqueur de savane...)
Le François	Ilet Oscar		Arrêté préfectoral du 4 avril 2003	5.71 ha	Avifaune : colibri, paruline jaune, moqueur de savane Menaces : îlet habité, exploitation et fréquentation touristique
Le François	Ilet Long		Arrêté préfectoral du 4 avril 2003	23.62 ha	Avifaune : colibri, paruline jaune, moqueur de savane Menaces : îlet habité, exploitation et fréquentation touristique, présence de prédateurs d'oiseaux (chats)
Le François	Ilet Lavigne		Arrêté préfectoral du 4 avril 2003	14 ha	Avifaune : colibri, paruline jaune, tyran gris Menaces : îlet habité
Le François	Ilet Frégate		Arrêté préfectoral du 4 avril 2003	3.67 ha	Avifaune : colibri, paruline jaune, moqueur de savane Menaces : îlet habité



ESPACES PROTÉGÉS DE LA MARTINIQUE – SITES ET PAYSAGES

Commune	Nom	Type de protection	Date de mise en place de la protection	Surface	Enjeux/Menaces
Prêcheur Grand-Rivière	Versants Nord-Ouest de la Montagne Pelée	Sites classés	Décret du 28/05/1996	2100 ha	L'objectif du classement a pour objectif de préserver le site de la pression anthropique. Depuis le classement il n'a pas été dénaturé. Un comité de gestion est en place et a défini un plan d'actions pour l'accueil sur le site.
Trinité	Presqu'île de la Caravelle		Décret du 16/01/1998	3100 ha dont 1750 DPM	Le classement vise à protéger le caractère scientifique et paysager du site. Il est exposé à une très grande pression foncière qui le dénature rapidement.
Anses d'Arlet Diamant	Les Mornes de la Pointe du Diamant et le Rocher du Diamant		Décret du 04/04/2001	1429 ha dont 681 DPM	Le classement a pour objectif de protéger le site de l'urbanisation grandissante. Depuis le décret mis en place, les constructions illégales se multiplient et le dénaturent rapidement.
Sainte-Anne	Baie des Anglais	Sites inscrits	Arrêté ministériel du 30/09/1986	644 ha	Cette protection vise à protéger le paysage de la pression foncière. Le site est peu construit et l'activité agricole tend à augmenter et sert de rempart contre l'urbanisation sans le dénaturer profondément.
	Étang des Salines/Savane des Pétrifications		Arrêté ministériel du 26/12/1988	577 ha	La protection a vocation à préserver le paysage et l'intérêt géologique. Depuis le classement le site a connu de grandes dégradations liées à des prélèvements abusifs.
	Cul-de-Sac Ferré		Arrêté ministériel du 14/03/1984	420 ha	Cette protection vise à protéger le paysage de la pression foncière. Le site souffre de l'augmentation des constructions illégales dispersées et inesthétiques.



	Crève-Cœur		Arrêté ministériel du 28/11/1988	159 ha	L'objectif de la protection est de préserver le caractère paysager du site. Depuis son inscription il a conservé une identité remarquable.
	Zone des caps		Arrêté ministériel du 22/08/1980	319 ha	Cette protection vise à protéger le paysage de la pression foncière. Depuis l'inscription quelques constructions éparses se sont développées sans soucis d'intégration.
Marin	Cul-de-Sac		Arrêté ministériel du 16/05/1989	564 ha	La protection a vocation à préserver le paysage et contenir l'urbanisation. Depuis l'inscription celle-ci se développe rapidement et laisse présager un morcellement de l'espace naturel.
Anses d'Arlet	Morne Champagne et village des Anses d'Arlet		Arrêté ministériel du 16/05/1989	320 ha	L'objectif de protection est la préservation du caractère pittoresque du bourgs et des paysages alentours. L'urbanisation se développe mais une charte paysagère est en cours.
Trois-Ilets	Village de la Poterie		Arrêté ministériel du 25/06/1987	91 ha	La protection vise à maintenir le caractère pittoresque du bourg. Le site souffre des activités multiples qui y sont pratiquées (production, vente, tourisme). Une étude débute sur le réaménagement du site.
Trinité	Presqu'île de la Caravelle : Anse l'Etang- Beauséjour-Tartane- Morne Rouge- Spoutourne		Arrêté ministériel du 24/08/1998	311 ha	La protection vient en complément du classement de la presqu'île. Le site est menacée par une urbanisation grandissante et dispersée sans soucis d'intégration.
Saint-Joseph	Vallée de la Rivière Blanche		Arrêté ministériel du 22/08/1989	452 ha	La protection vise à protéger l'intérêt pittoresque du site et de développer l'accueil sur le site. Le site n'a pas été dénaturé depuis l'inscription.
Diamant-Anses D'Arlet	Petite anse – anse cafard		Arrêté ministériel du 29/04/03	126 ha	L'objectif de protection est la préservation du caractère pittoresque du bourgs et des paysages alentours. L'inscription vient en complément du classement du reste de la commune. L'urbanisation se développe mais une charte paysagère est en cours.



ESPACES PROTÉGÉS DE LA MARTINIQUE – SITES ACQUIS PAR LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Commune	Nom	Type de protection	Date d'acquisition	Surface	Enjeux/Menaces
Le Marin	Macabou	Site acquis par le Conservatoire du littoral	1982	113 ha	<ul style="list-style-type: none"> - Forte potentialité de développement d'activités touristiques (ballade équestre,...), grand intérêt sociaux-culturel (chapelle) - Problème d'insécurité des visiteurs (parking), Point de décharge de véhicules volés, risques de feux de broussaille
Prêcheur Grand Rivière	Anse Coulevre		1984	509 ha	<ul style="list-style-type: none"> - Grand Intérêt floristique et faunistique - Forte érosion en marge des sentiers - Pratique de la chasse sous bois mal connue
Trinité	Pointe Rouge		1985	55 ha	<ul style="list-style-type: none"> - Potentialité d'activités nature en secteur périurbain - Risque de décharges sauvages, pression de la chasse, pression urbaine
Trinité	Presqu'île de la Caravelle		1988	257 ha	<ul style="list-style-type: none"> - Forte potentialité touristique - Forte érosion des sols - Surfréquentation du site
Diamant/Anses d'Arlet	Morne Larcher		1988	64 ha	<ul style="list-style-type: none"> - Grand intérêt paysager et fort attrait touristique - Risque d'évolution des carrières
Sainte-Anne	Etang des Salines		1988	97 ha	<ul style="list-style-type: none"> - grande richesse ornithologique - pratique de la chasse - culture de melons.
Anses d'Arlet	Cap Salomon		1994	137 ha	<ul style="list-style-type: none"> - Forte potentialité en matière de découverte des fonds Marins - Pression urbaine en marge du site
Grand Rivière	Fond moulin		1999	170 ha	<ul style="list-style-type: none"> - Fort intérêt historique et patrimonial - Problème de déboisement autour des zones cultivées



Le Marin	Morne ACA		2000	238 ha	<ul style="list-style-type: none"> - Grand intérêt paysager, - Véritable patrimoine biologique (Znieff) - Faune aviaire très riche - Risque de squatte et de déboisement - Importante population de serpents.
Trinité	Habitation Blin		2000	16 ha	<ul style="list-style-type: none"> - Unité paysagère et écologique avec la réserve de la caravelle - Forte pression urbaine
Le Marin	Pointe Borgnèse		2001	10 ha	<ul style="list-style-type: none"> - Continuité paysagère avec le Morne Aca - Potentialité en matière de découverte des fonds Marins - Problème d'insécurité de visiteurs (parking) - Risque de squatte
Trinité	Habitation Blin		2001	26 ha	<ul style="list-style-type: none"> - Unité paysagère et écologique avec la réserve de la caravelle - Forte pression urbaine



RÉSERVES DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE ET CANTONNEMENT DE PÊCHE

Commune	Nom	Type de protection	Date arrêté	Surface	Enjeux/Menaces
Sainte-Anne	Baie des anglais	Réserve de chasse	AM 14 octobre 1976	60 ha	Réserve maritime. Espèces migratrices et nicheuses. Menaces : difficultés à faire respecter l'arrêté
Sainte-Anne	Etang des salines		AM 14 octobre 1976	90 ha	Réserve maritime. Présence de nombreux oiseaux migrateurs et nicheurs Menaces : Non respect de la réserve par les chasseurs (réserve non correctement délimitée). Pollution de l'étang par le plomb.
Lamentin / Ducos	Baie de Fort-de-France		AM 14 octobre 1976	250 ha	Réserve maritime. Zone de mangrove. Espèces migratrices et nicheuses. Menaces : difficultés à faire respecter l'arrêté
Fort-de-France/Schoelcher/Fonds St Denis/Marigot	Piton du Carbet forêt domaniale		AP du 15 avril 1998	1880 ha	Soumis au régime forestier Menaces : difficultés à faire respecter l'arrêté
Le Marin	Grande Savane 50 pas - grande savane Cap Macré		AM du 26 Octobre 1987	144 ha	Propriété du CEL, soumis au régime forestier Menaces : difficultés à faire respecter l'arrêté
Sainte-Anne	Habitation Caritan et Fonds moustique		AM du 1 septembre 1987	290 ha	Réserve particulière Menaces : difficultés à faire respecter l'arrêté



Trinité	Pointe Rouge	Réserve de chasse	AM du 9 février 1989	131 ha	50 pas (Etat), propriété du CEL, soumis au régime forestier Menaces : difficultés à faire respecter l'arrêté
Trinité	Presqu'île de la Caravelle		AM du 2 mars 1976	517 ha	Réserve naturelle. Menaces : Cf information sur la réserve. Pas de menaces liées à la pratique de la chasse.
Sainte-Anne	Salines Blondel		AP du 28 septembre 1992	55 ha	Réserve particulière Menaces : difficultés à faire respecter l'arrêté
Basse Pointe	Habitation Leyritz, Sénécourt Béranger/ Moulin l'Etang Eyma		AP du 12 février 1993	406 ha	Réserve particulière Menaces : difficultés à faire respecter l'arrêté
Trinité/Sainte-Marie	Baie de Trinité/ Ste Marie	Cantonnement de pêche	AP du 1er février 2002		Baie qui constitue une nourisserie intéressante à préserver. Menaces : pêche abusive
Sainte-Anne	Baie du Cap Chevalier		AP du 22 octobre 2002		Baie qui constitue une nourisserie intéressante à préserver. Menaces : pêche abusive
Sainte-Luce	Pointe Borgnesse et Pointe Philippeau		AP du 27 décembre 2002		Baie qui constitue une nourisserie intéressante à préserver. Menaces : pêche abusive
Trinité/Sainte-Marie	Baie du Trésor		AP 8 janvier 1999		Disparition presque totale des ressources en coquillages et en poissons. Menaces : pêche abusive
Le Robert	Baie du Robert (Pointe Royale, Ilet Petite Martinique, Pointe Melon)		AP du 23 mars 2000		Baie qui constitue une nourisserie intéressante à préserver. Menaces : pêche abusive

Stratégie locale pour la Biodiversité

Janvier 2005

